



Syria
Archéologie, art et histoire

84 | 2007
Varia

Les *centuriationes* dans la province romaine de Syrie : nouvelles perspectives d'étude

Maamoun Abdulkarim et Oriol Olesti-Vila



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/syria/341>

DOI : 10.4000/syria.341

ISSN : 2076-8435

Éditeur

IFPO - Institut français du Proche-Orient

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2007

Pagination : 249-276

ISSN : 0039-7946

Référence électronique

Maamoun Abdulkarim et Oriol Olesti-Vila, « Les *centuriationes* dans la province romaine de Syrie : nouvelles perspectives d'étude », *Syria* [En ligne], 84 | 2007, mis en ligne le 01 juillet 2016, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/syria/341> ; DOI : 10.4000/syria.341

LES CENTURIATIONES DANS LA PROVINCE ROMAINE DE SYRIE : NOUVELLES PERSPECTIVES D'ÉTUDE

Maamoun ABDULKARIM
Université de Damas
Oriol OLESTI-VILA
Université autonome de Barcelone

Résumé – Les traces de cadastres hellénistiques restent trop faibles en Syrie pour qu'on puisse en tirer des conclusions historiques solides, mais les études conduites notamment dans le Hauran (Bosra, Suweida') et autour d'Émèse (Homs) mettent en évidence l'usage majoritaire d'une centuriation avec un module majoritaire de 15 *actus* de côté, qui est clairement d'époque impériale. Cela ne permet pas pour autant de conclusions assurées sur les raisons et le cadre de ces opérations, dont la trace se retrouve peut-être aussi autour de Damas.

Abstract – The traces of Hellenistic cadastres in Syria remain too scanty to allow us to draw firm historical conclusions. However, studies conducted especially in the Hauran (Bosra, Suweida') and around Emesus (Homs) bring to light the fact that a *centuriatio* with a main standard of 15 *actus* is mostly used, obviously dating back to the Imperial period. This doesn't mean that we can make definite conclusions about the reasons and frame of these operations, of which traces might also be found around Damascus.

خلاصة – تظل آثار التقسيم المساحي الهلينستية ضعيفة جداً في سورية بحيث لا يمكننا أن نستنتج منها نتائج تاريخية أكيدة، غير أن الدراسات التي أجريت بشكل خاص في حوران (بصرى والسويداء) وحول حمص تثبت الاستخدام الغالب لتسوير ذات مقياس أعظمي من ١٥ أكتوس للضلع، وهو مقياس يرجع بوضوح إلى العصر الامبراطوري. ومع ذلك فإن هذا لا يسمح لنا باستنتاجات مؤكدة حول الأسباب والإطار الذي تمت فيه هذه العمليات، والتي ربما توجد آثارها أيضاً حول دمشق.

L'Orient romain, en comparaison d'autres territoires provinciaux, présente peu d'exemples de *centuriationes* conservées dans son paysage rural. Le cas de la Syrie est particulièrement surprenant, car cette province réunissait des caractéristiques favorables pour l'implantation de ces *centuriationes* : l'existence de fertiles zones agricoles, un climat méditerranéen propice dans les régions côtières et des cultures à haut rendement, comme la vigne et l'olivier. De plus, sa conquête par les Romains dans la première moitié du 1^{er} siècle av. J.-C. aurait pu entraîner un large développement des *limitationes*, comme ce fut le cas hors de l'Italie lors des grandes interventions coloniales de César et d'Auguste dans les Gaules, en Hispanie ou dans le Nord de l'Afrique.

Cependant, malgré ces caractéristiques favorables, les études consacrées à l'identification des *limitationes* en Syrie ont obtenu peu de résultats, au point que les chercheurs se sont interrogés sur la réalité de l'implantation de *centuriationes* dans la province ¹.

Avec ce travail, nous souhaitons réexaminer la question, en analysant dans un premier temps les résultats des travaux antérieurs consacrés à d'éventuelles *centuriationes* syriennes, puis en présentant

1. DODINET *et alii* 1990, p. 350.

quelques exemples significatifs. Ces exemples permettront de constituer une base solide pour une nouvelle étude de l'organisation territoriale de la Syrie romaine et du rôle effectif qu'a eu le dispositif de la *centuriatio* dans quelques zones spécifiques.

Dans cette étude, hormis des analyses ponctuelles de territoires voisins, nous nous limiterons strictement au territoire de l'actuelle République arabe de Syrie, ce que nous pourrions considérer comme l'ancienne Syrie septentrionale. C'est en effet dans cette zone que le plus d'indices de structures cadastrales ont été identifiés.

CADASTRES ET *CENTURIATIONES*. QUELQUES PRÉCISIONS.

L'évolution de la photographie aérienne et la nécessité, née avec les deux guerres mondiales, de développer les reconnaissances aériennes des territoires du Proche-Orient, ont marqué en Syrie le début des études sur le paysage ancien². Pour la première fois, des structures rurales attribuables à l'époque romaine ont été identifiées, et cette identification de parcelles, canaux, aqueducs et barrages a facilité la naissance d'une archéologie du paysage.

Cependant, on le sait, les structures agraires orthogonales et les *centuriationes* sont deux concepts différents. Même si, dans quelques cas, l'existence de délimitations de terres – *limitationes* au sens strict – a pu être décelée, aucun de ces travaux pionniers n'a identifié la méthode systématique et globale de la *centuriatio*.

À partir de la conquête romaine, l'occupation et la transformation des territoires des provinces n'ont pas été un processus homogène, ni au niveau chronologique ni au niveau des aboutissements. C'est le cas en Syrie. La diversité existant entre les populations indigènes, les différentes phases de la conquête ou les différents intérêts poursuivis par l'administration romaine dans chaque endroit ou moment, ont donné lieu à des paysages et à des processus d'exploitation différents.

Dans ce contexte, le modèle d'occupation romain par excellence, c'est-à-dire la *limitatio*, a été considéré par les chercheurs comme un modèle privilégié d'étude. Pour eux, il est devenu, d'une manière ou d'une autre, le marqueur dirigeant tout processus de transformation et d'exploitation des terres agricoles par Rome, même quand cette attribution est réellement discutable³.

Pendant quelques années, et surtout à partir des années 1980-1990 – avec l'éclosion de ce type d'études en France et la diffusion des travaux de l'équipe du Centre d'Histoire ancienne de l'Université de Franche-Comté, à Besançon –, des travaux systématiques ont été entrepris dans les territoires impériaux, à la recherche de *limitationes* fossilisées dans le paysage. Ces études ont eu un caractère pionnier, dotant le champ traditionnel de l'archéologie classique d'une nouvelle vision, ce que nous pourrions appeler un intérêt global pour le territoire rural, au-delà des cartes archéologiques et de l'étude individuelle des *uillae* romaines. D'autre part, elles ont impliqué un effort de synthèse historique, une tentative d'intégrer l'évolution des villes et de leurs territoires dans un cadre historique de référence. De plus, leur caractère pionnier a fait qu'elles ont été sujettes à ce que nous pourrions considérer comme une certaine simplification, puisque la recherche de la *centuriatio*, comme modèle plus étendu de *limitatio*, s'est convertie parfois en objectif final et unique de l'étude elle-même. De la sorte, il semblait que la romanisation impliquait inévitablement l'existence d'une *limitatio*, c'est-à-dire que n'importe quel territoire rural de plaine, dépendant d'une ville, devait nécessairement présenter un caractère orthogonal aux mesures définies. Il semblait que le point caractéristique de l'intégration se concrétisait seulement dans le modèle centurié.

2. Voir, par exemple, NORDIGUIAN & SALLES 2000.

3. Il a existé des territoires aussi bien transformés qui n'ont pas subi un processus effectif de *limitatio*, et il est même possible de supposer qu'une bonne partie des territoires indigènes ont maintenu pendant longtemps leurs formes d'occupation traditionnelle, sans doute après avoir subi un processus d'adaptation plus ou moins long et profond aux structures fiscales et productives romaines. Sur la question, voir PEYRAS 1995.

Aussi, fruit de la nouveauté de ce type de travaux, un certain caractère réductionniste dans le concept de territoire romain lui-même a-t-il pu être détecté. La *limitatio* paraissait être le seul modèle valide, ou le seul identifiable, pour étudier des formes de propriété et de production rurales. Il est certain que dans les territoires où l'on a pu identifier une réelle *limitatio*, celle-ci permet de saisir et d'analyser le processus d'aménagement territorial de manière beaucoup plus intelligible. Cela n'implique pas pour autant, dans tout territoire pourvu d'une organisation territoriale et fiscale parfaitement valide et fonctionnelle, l'existence d'une *limitatio*. Il existait d'autres modèles d'occupation territoriale qui se sont développés parfaitement dans de nombreuses villes, sans nécessité de *limitatio* (comme l'*ager per extremitatem mensura comprehensus* ⁴). D'autre part, dans les villes où des réseaux centuriés ont été identifiés, ce système aurait affecté seulement une partie des terres, d'autres zones étant organisées sous des systèmes divers, tout en étant parfaitement institutionnalisées et intégrées au modèle de la *civitas* ⁵. Il est certain que les récents progrès dans l'analyse des textes gromatiques et de la documentation épigraphique ont permis de beaucoup avancer sur ce paradigme initial, en reflétant chaque fois plus la complexité et la diversité du modèle original ⁶.

Finalement, il ressort que l'identification d'une *centuriatio* dans une aire précise est un objectif scientifique qui n'explique pas en lui-même l'évolution historique d'un territoire et d'une communauté. Mais cette identification prend tout son sens dès lors que nous pouvons intégrer les données de ce cadastre dans un contexte historique déterminé, en analysant d'autres éléments comme les formes d'aménagements urbain et rural, les caractéristiques environnementales de la zone considérée, ou le rapport de ce cadastre avec les autres terres de la même communauté ⁷. Notre propos n'est pas de minimiser l'importance des *centuriationes*, mais d'inscrire ces structures dans un contexte plus étendu, qui dépasse une vision strictement descriptive, pour évoluer vers une analyse globale des aménagements territoriaux et de leurs répercussions historiques.

Si nous revenons au cas de la Syrie, on constate qu'une grande partie des travaux consacrés à l'étude des paysages anciens a permis, jusqu'à aujourd'hui, d'identifier quelques structures rurales d'époque romaine de grand intérêt. Cependant cette étape, nécessaire au processus d'investigation, n'a pas suffisamment intégré ces données dans un contexte historique plus général.

CENTURIATIONES EN SYRIE : BRÈVE ANALYSE DES TRAVAUX PRÉCÉDENTS

Les études sur l'urbanisme ancien des villes syriennes ont commencé dès les années 1930, avec le travail pionnier de Jean Sauvaget à Lattaquié ⁸, qui coïncidait avec l'essor de la photographie aérienne. Par la suite, de tels travaux se sont étendus à des villes comme Antioche ou Apamée. Ces recherches, en essayant d'identifier l'origine hellénistique ou romaine de quelques fondations urbaines, représentaient les premières tentatives d'analyse de l'évolution territoriale de ces villes. Il paraissait en effet logique de considérer le développement urbanistique et l'aménagement territorial comme deux phénomènes intimement liés. L'*urbs* et l'*ager* sont les deux faces d'une même monnaie, la *civitas* gréco-romaine. Cependant, l'évolution urbanistique d'une ville n'a pas toujours un reflet exact dans le territoire environnant. Comme l'a souligné Georges Tate, pour étudier l'évolution des cadastres ruraux romains

4. OREJAS & SASTRE 1999.

5. LÓPEZ 1994.

6. Les apports de l'« Action Cost G2, Paysages antiques et structures rurales », dirigé par Monique Clavel-Lévêque, ont été en ce sens très intéressants, qui ont permis une nouvelle édition de textes gromatiques et d'atlas de référence (par exemple, CLAVEL-LÉVÊQUE 1998, 2002 ; OREJAS 2003). Ils montrent cette complexité et cette diversité du phénomène cadastral ancien.

7. M. Sartre a souligné récemment comment une fondation coloniale n'entraînait pas une centuriation globale de tout le territoire colonial, mais seulement des zones les plus proches de l'agglomération urbaine, où se trouvaient des colons (SARTRE 2001, p. 755). C'est donc l'ensemble du territoire qui doit être étudié, ce qui nous semble l'orientation la plus correcte de la réflexion.

8. SAUVAGET 1934.

en Syrie, il est préférable de partir de l'étude des campagnes plutôt que de l'observation du plan des villes⁹.

Il fallut attendre les années 1950 pour connaître les premières études spécifiques sur le monde rural et les *centuriationes* de la province de Syrie. Il s'agit, par exemple, des excellents travaux de Georges Tchalenko dans la zone du Massif calcaire¹⁰ et de W. J. van Liere sur le territoire de Homs (Émèse)¹¹. C'est cependant seulement à partir des années 1980, et surtout 1990, que l'intérêt pour les centuriations syriennes a ressurgi, avec des études précises qui permettent de se fonder sur un bon ensemble de cas significatifs. Voyons brièvement ces exemples.

Laodicée

À partir de l'étude des photographies aériennes de 1932, deux réseaux cadastraux ont été identifiés dans la ville et son territoire¹². Le premier avait déjà été identifié par J. Sauvaget, pour qui se dessinait dans le parcellaire urbain un réseau rectangulaire d'un module de 120 m nord-sud et 60 m est-ouest¹³.

Au nord de Laodicée, sur 5 km, le même axe directeur que celui de la ville se projette dans les champs, en organisant le parcellaire rural. Il s'agit de parcelles rectangulaires qui, selon les auteurs, semblent répondre à un modèle de type hellénistique, bien qu'en réalité aucun type de mesures susceptible de clarifier la question ne soit proposé. L'identification d'un module de 120 x 60 m dans l'urbanisme de Laodicée, Antioche et Apamée – ainsi que dans le parcellaire rural des deux premières –, fondations de Séleucos Nicator selon les sources anciennes, amène les auteurs à proposer une chronologie de la fin du IV^e ou du début du III^e siècle av. J.-C. pour cet ensemble¹⁴.

Le deuxième parcellaire, strictement rural, a été identifié au nord de la ville, sur une extension d'environ 400 km². Il s'agit d'une restitution effectuée à partir de photographies aériennes de 1932 et d'une cartographie au 1/50 000 de 1928. Sur cette documentation, des structures orthogonales semblent répondre à un module proche de 700 m, qui ne peut pas être précisé davantage. En quelques points, on a identifié des parcelles qui répondent à des mesures basées sur l'*actus* (210 x 70 m).

La documentation graphique qui accompagne le travail, cependant, n'est pas très claire, dans la mesure où la restitution de l'ensemble de la centuriation supposée, sur une carte au 1/50 000, ne permet pas d'effectuer des calculs métriques précis¹⁵ ; par conséquent, l'hypothèse de centuries de 700 m reste une proposition. Quelques réserves peuvent également être émises quant à la métrique obtenue par les photographies aériennes, car ces photographies, prises à 4 000 m de hauteur, permettent difficilement d'identifier des mesures basées sur l'*actus*, ainsi que le reconnaissent les auteurs du travail, qui n'ont par ailleurs pas pu vérifier les mesures sur le terrain¹⁶.

Certaines des photographies publiées montrent effectivement des structures rurales de type orthogonal ; cependant, dans un cas (fig. 4 de la publication), ce qui semble être un parcellaire structuré autour d'un axe rectiligne pourrait bien être un parcellaire dominé par le tracé d'une route, sans pour autant correspondre à une vraie centuriation. Dans un autre cas (fig. 5), il n'est pas possible de distinguer un vrai réseau de *limites* bien définies.

Il ne s'agit pas de débattre la validité du travail réalisé par ces auteurs, mais de souligner ses limites, induites par la documentation utilisée. De plus, proposer l'existence d'une centuriation sans se fonder

9. TATE 1994, p. 447.

10. TCHALENKO 1953-1955.

11. VAN LIERE 1958.

12. DODINET, LEBLANC & VALLAT 1994, p. 425.

13. DODINET, LEBLANC & VALLAT 1994, p. 426. Bien que, dans un cas, un module de 150 m ait été identifié, ce qui marque une certaine discontinuité, comme on le verra pour le cas de Damas (voir *infra*).

14. DODINET, LEBLANC & VALLAT 1994, p. 431.

15. DODINET, LEBLANC & VALLAT 1994, p. 435.

16. *Idem*, p. 426, n. 8.

sur des données archéologiques, et en se limitant à des données morphologiques partielles, nous semble un peu risqué.

Damas

Nos données sur ce site proviennent d'un travail mené par Michel Dodinet et ses collaborateurs¹⁷. Ces auteurs utilisent pour leur étude des photographies aériennes de 1934 et des cartes au 1/10 000 de 1942, sur lesquelles ils restituent directement les éléments orthogonaux. À partir du parcellaire de la ville de Damas et de ses alentours, les auteurs identifient deux types de structures dominantes.

Au nord et au nord-est de la ville, un parcellaire orienté N 2° Ouest est organisé par des parcelles rectangulaires. Un module de 144 x 96 m a été identifié, c'est-à-dire trois fois 48 m et deux fois 48 m. Cette unité de 48 m pourrait correspondre à un quart de stade, ou à 150 pieds de 32 cm¹⁸. À partir de ce module, une maille théorique a été retrouvée, qui présente une remarquable implantation dans cette zone agricole, zone irriguée par un canal qui semble avoir une origine ancienne.

Cette même orientation coïncide avec d'importants axes de l'urbanisme de la ville, comme la direction des murailles, bien que le réseau interne de la ville ne corresponde pas au tracé proposé. De plus, comme le soulignent les auteurs¹⁹, le module rural de 48 m est assez proche des mesures de 45 m et 50 m proposées respectivement par J. Sauvaget et D. Sack comme modules du réseau urbain. La similarité d'orientation et de module entre les deux systèmes (bien que sans continuité, puisqu'il existe un décalage entre les deux systèmes, de 72 m) amène les auteurs à proposer une relation entre les deux structures. Tenant compte du fait que l'urbanisme de Damas a été daté de l'époque hellénistique, les auteurs proposent aussi une chronologie hellénistique pour le cadastre, ainsi que l'existence d'une « refondation » hellénistique de la ville (p. 351).

Ils s'appuient également sur des comparaisons, car on sait que des modules de 144 m ont été identifiés dans la fondation hellénistique de Séleucie du Tigre, de 96 m dans la ville de Marcellina en Grande Grèce, et que des parcelles rectangulaires ayant une relation entre leurs côtés de trois sur deux sont connues, par exemple dans des cadastres de Chersonèse²⁰. Nous ignorons cependant si la chronologie hellénistique de l'urbanisme de Damas a été déduite grâce à des travaux archéologiques d'une extension minimale ou, comme il nous semble, si elle se fonde sur la localisation de quelques monuments non datés avec une précision suffisante.

À l'ouest de Damas, ainsi qu'au sud et au sud-est, un parcellaire de type quadrangulaire est conservé, orienté N 6° Est. Ce parcellaire présente un module de 708-709 m, qui coïncide avec une mesure de 20 *actus* romains, c'est-à-dire avec le modèle de la centuriation classique de 20 x 20.

Cependant, nous voudrions nuancer quelque peu cette restitution. Premièrement, la méthode de publication utilisée (restitution directe, sur photographie aérienne, des éléments orthogonaux) empêche de vérifier l'entité des éléments morphologiques dans le paysage. Il aurait été plus utile de publier l'image indépendamment de la restitution.

En deuxième lieu, l'utilisation d'un trait continu pour marquer les éléments existants et d'un tireté pour marquer des éléments théoriques ou interprétables – autrement dit, qui n'existent pas réellement dans le paysage – offre une fausse image de réseau structuré. On peut en dire autant de la présentation, sur une même figure, d'éléments identifiables comme *limites* de centuriation, avec de possibles subdivisions.

Les auteurs présentent seize centuries : A, B, C, D, E, F, G, H, P, Q, R, S, T, U, V, W. Selon eux, l'une des mieux conservées, la centurie A (p. 343), est délimitée par les *cardines* 3 et 4, et les *decumani* b et c (pl. 4). Mais, comme on peut l'observer sur photographie, le *cardo* 4 n'existe pas ; il coïncide avec une voie sinueuse qui ne peut être identifiée comme un *limes* effectif, mais seulement théorique. La seule

17. DODINET *et alii* 1990.

18. DODINET *et alii* 1990, p. 351.

19. DODINET *et alii* 1990, p. 341.

20. DODINET *et alii* 1990, p. 343.

centurie qui semble être conservée réellement, avec ses quatre *limites*, est la centurie C ; les autres sont préservées partiellement ou ont disparu (centuries G, H). Par exemple, pour les auteurs, les centuries P, Q, R, S sont conservées de manière évidente (p. 345), mais dans la documentation cartographique (pl. 9), à l'exception du long axe N-S 6, les vestiges de *limites* sont pratiquement inexistantes.

Nous ne voulons pas mettre en doute la méthode suivie ni l'authenticité de la structure proposée, mais nous croyons que la restitution doit demeurer sur un plan hypothétique. En effet, les éléments morphologiques se limitent, de fait, à l'ouest de Damas, à un ensemble de neuf centuries incomplètes, et ne sont pas par eux-mêmes concluants. Une centuriation implique une structure et, ici, l'existence des centuries ne peut pas être complètement déterminée. Si d'autres données avaient accompagné le travail (relation de la structure avec les sites de la période romaine, coïncidence avec le tracé de voies romaines, etc.), l'hypothèse serait plus solide. De plus, à partir de ces données morphologiques, les auteurs proposent l'extension du cadastre sur une surface de 1 500 ha (p. 345), ce qui nous semble très risqué.

Quant à la datation de cette hypothétique centuriation, les auteurs ne croient pas qu'elle puisse être reliée à l'accession de Damas au rang de colonie à l'époque de Philippe l'Arabe, trop tardive, mais qu'elle est antérieure²¹.

Bostra

Dans la zone ouest de la ville romaine de *Bostra* (Bosra), un réseau orthogonal de 144 x 96 m avait été identifié, à partir des photos aériennes de 1929, qui s'appuyait entre autres sur le grand axe constitué par la voie à colonnade²². Ce même axe se projette vers l'ouest sur 5 km, déjà en domaine rural. Cependant, la prise de mesures sur le terrain a permis de modifier ces lectures et de préciser le module de 149 x 99 m en identifiant un minimum de 12 *insulae*. Dans la zone est, en revanche, les restes du réseau urbain répondent mieux à un module de 35 m², qui intègre de nombreux vestiges urbains et ruraux. Dans la zone nord de la ville, un camp militaire romain de 450 x 360 m, c'est-à-dire 12,5 x 10 *actus*, peut être identifié. Il est archéologiquement attesté, et a organisé les zones urbaines environnantes.

En ce qui concerne le territoire rural, dans les zones ouest et sud de la ville, le réseau de 149 x 99 m se projette en respectant le même grand axe. Dans les zones nord et est, en revanche, on a identifié un autre réseau, qui s'appuie sur la voie ancienne qui relie Bosra à Salkhad. La restitution d'axes orientés perpendiculairement à cette voie (fig. 11 dans Dodinet *et alii* 1990) montre un réseau quadrangulaire dont le module semble être 532 m, c'est-à-dire 15 *actus*. L'identification de modules de 70 x 135 m permet même aux auteurs d'en proposer une subdivision selon des modules de 2 x 3,75 *actus* (1/4 de centurie). Ce réseau avait déjà été identifié par François Villeneuve²³, et son existence est confirmée dans des travaux récents²⁴.

Cette structure rurale ne présente pas de coïncidence avec l'urbanisme de *Bostra*, mais avec la localité actuelle de Burd, où un édifice romain du 1^{er} siècle ap. J.-C. présente la même orientation. Dans cette zone, la prospection de surface a fourni du matériel de l'Empire tardif, particulièrement du III^e au VI^e siècle. Les restes conservés (fig. 11) montrent une vraie structure orthogonale, qui délimite environ quinze centuries incomplètes, et environ six presque complètes. Là aussi, cependant, quelques précisions nous semblent nécessaires : l'absence de cartographie et la prise de mesures sur la photographie aérienne soulèvent des questions quant à la précision de la métrique ainsi obtenue. Bien que des mesures aient été prises sur le terrain, celles-ci semblent avoir été limitées aux structures intermédiaires, de petite taille, et non, précisément, sur les grands axes.

Quant à la relation entre cette orientation et l'urbanisme de *Bostra* (fig. 10 de la publication), la proposition émise par les auteurs nous semble trop hypothétique, qui considère le théâtre de *Bostra*

21. DODINET *et alii* 1990, p. 353.

22. DODINET, LEBLANC & VALLAT 1994, p. 428.

23. VILLENEUVE 1985, p. 128.

24. DENTZER *et alii* 2002-2003, p. 289.

comme un possible point central depuis lequel le cadastre aurait été dessiné (p. 430). La question que nous devons poser est de savoir si une structure orthogonale, susceptible de présenter, sur une surface limitée, des mesures basées sur l'*actus*, et sans relation apparente avec une attestation ancienne de cadastre, peut être qualifiée, sans plus de données, de centuriation. Nous croyons que les éléments présentés sont une bonne base pour proposer l'hypothèse de l'existence d'une centuriation, mais il est difficile d'aller plus loin sans données plus concrètes.

Dionysias (*Suweida'*)

À la différence des travaux que nous venons de voir, strictement morphologiques et sans réelle vérification avec les données obtenues sur le terrain, l'étude du territoire de *Dionysias* fait partie d'une large prospection archéologique²⁵. La cartographie utilisée est au 1/25 000, avec l'aide ponctuelle d'une documentation cadastrale au 1/2 000, de photographies aériennes de basse altitude de 1929-1935 et de plus haute altitude des années 1950, et enfin une image Spot 1992.

Dans cette zone, deux grands parcellaires orthogonaux ont été identifiés. Le parcellaire nommé « **parcellaire de 'Atil** », correspond à une orientation N 5° Est, mais comprend très peu de structures matérielles. L'identification de mesures proches d'un module de 58 m amène les auteurs à proposer une chronologie hellénistique. Nous croyons cependant qu'il s'agit d'une identification hypothétique, car ces mesures ne correspondent pas à des structures systématiques ou régulières, mais plutôt à des orientations dispersées. Dans le village de 'Atil, en revanche, apparaissent des éléments avec un module de 58 m.

Le « **cadastre de Qanawat** », couvre la zone des villes actuelles de Qanawat (*Canatha*), *Suweida'* (*Dionysias*) et 'Atil (*Athela*). Il est conservé de manière discontinue, mais avec une même orientation et un module régulier. Il présente une orientation N 9° Ouest et est particulièrement bien préservé dans la zone de tell Quleib où la zone orientée occupe une petite extension d'environ 2 x 4 km. Ici, un module quadrangulaire de 540 m, mesuré sur le terrain, a été identifié. Ce module est très proche des 15 *actus* théoriques, avec le pied traditionnel de 0,296 m (1 *actus* = 120 pieds de 0,296 m, 15 *actus* = 532,5 m), que les auteurs ramènent à 0,30 m. Sur le terrain, environ douze gisements archéologiques ont été identifiés, montrant une occupation effective de la zone, dont les deux tiers sont datés du I^{er} au IV^e siècle ap. J.-C., et un tiers du III^e au VI^e siècle.

Cette orientation se poursuit immédiatement au nord-ouest, bien que de manière moins claire et pratiquement avec les seuls axes N-S, qui maintiennent une distance entre eux de 15 *actus*. En fait, si nous observons la restitution générale proposée pour le cadastre de Qanawat²⁶, nous constatons que, à l'exception de l'aire orientale, les éléments conservés sont minces et discontinus.

Dans la ville de *Canatha*, les vestiges et les restes du parcellaire urbain conservent cette orientation et ce module (p. 49). En revanche, la relation de cette orientation avec les structures de *Suweida'* ne nous semble pas convaincante, à en juger d'après les données publiées (p. 49-50). Quelques éléments nous semblent même très approximatifs, comme la possible correspondance entre cette orientation et celle de quelques structures du tell de *Suweida'*.

Pour les auteurs, il n'y a pas de doute quant à l'existence d'un cadastre unique, d'une extension de centaines de kilomètres carrés, qui couvrirait les champs autour d'*Athela*, *Canatha*, *Dionysias* et autour des centres actuels de Si', Air, Kafr, Al-'Afineh, Karak²⁷. Selon eux, dans quelques secteurs, il se présente « le plus souvent comme une centuriation de maille carrée », mais dans d'autres il adopte une forme de *scamnatio/strigatio*²⁸, ce qui nous semble difficilement acceptable, si l'on tient compte de la précision, de la fonction et de l'unité du système de la *centuriatio*.

25. LEBLANC & VALLAT 1997.

26. LEBLANC & VALLAT 1997, p. 42.

27. LEBLANC & VALLAT 1997, p. 53.

28. LEBLANC & VALLAT 1997, p. 53-54.

Du fait du manque de données, pouvons-nous parler d'un vrai cadastre unitaire et sur une telle extension ? Selon Jacques Leblanc et Jean-Pierre Vallat²⁹, le territoire méritant l'appellation de cadastre unitaire correspond à celui de *Canatha*, la principale ville de la région méridionale de Syrie au cours de la période hellénistique et au début de l'Empire. Suweida', dotée d'un nouveau quartier et d'un urbanisme important depuis la fin du I^{er} ou le tout début du II^e siècle, n'a été promue au rang de cité (*Dionysias*) qu'un peu plus tard, peut-être un peu avant le milieu du II^e siècle³⁰. C'est pour cette raison qu'une bonne partie des terres méridionales de cette zone appartiendrait, en réalité, à *Canatha*, ce qui expliquerait l'extension du cadastre.

Historiquement, la centuriation devrait être romaine mais, selon les auteurs, le module de 15 *actus* est une mesure qui ne serait pas en contradiction avec les méthodes hellénistiques d'organisation du territoire – le pied ptolémaïque de 0,32 m donnerait un module de 15 *actus* (543,6 m) – et l'on pourrait aussi proposer pour ce cadastre une date hellénistique³¹.

Nous sommes surpris par cet argument, puisqu'un réseau centurié de 15 *actus* est, par définition, une structure proprement romaine, tandis que l'existence de cadastres hellénistiques de 543 m de côté, que logiquement nous ne pourrions jamais appeler *centuriatio*, reste à démontrer. De plus, si nous reprenons les données des auteurs, dans le secteur le mieux conservé du cadastre (zone de tell Quleib), les vestiges identifiés au cours des prospections sont, pour leur part, tous d'époque impériale, ce qui nous semble un argument beaucoup plus solide et raisonnable. En tout cas, il nous paraît peu convaincant de proposer indistinctement une chronologie hellénistique ou romaine pour une structure cadastrale, car celle-ci implique la réorganisation de la propriété foncière, du contrôle des terres et des changements dans les processus historiques qui la suscitent.

Pour conclure, il nous semble très risqué de dégager de ces cadastres, fortement hypothétiques, des conclusions historiques relatives au processus de conquête ou à la relation entre les villes et la délimitation provinciale.

Homs

Dans un article bref mais convaincant, W. J. van Liere³² publiait pour la première fois l'existence d'une centuriation dans le territoire d'Émèse (Homs). L'information cartographique était limitée à l'aire sud-orientale de la ville, bien que celle-ci indique déjà que le cadastre devait être étendu sur d'autres zones. L'auteur a proposé d'y identifier une centuriation N 10° Est, structurée par des *limites* placées à peu près tous les 1 000 m, qu'il considère comme un module de 30 x 30 *actus*. Historiquement, W. J. van Liere relie l'établissement de la centuriation à l'accession d'Émèse au titre de colonie, à l'époque de Caracalla.

Selon M. Dodinet et ses collaborateurs³³, Homs présente dans sa structure urbaine un module de 144 x 96 m, orienté N 8° Ouest, module qui est aussi projeté sur le parcellaire rural. Pour eux, il s'agit là d'une preuve de l'origine hellénistique de la fondation.

Parallèlement, à l'est de Homs, à l'extérieur de la ville, ces mêmes auteurs ont identifié la structure trouvée précédemment par van Liere, orientée N 1° Ouest. Pour eux, elle correspond à une centuriation de module 708-709 m (tandis que le module proposé par van Liere, de 1 000 m, correspondrait en réalité à 1,5 centurie) qui s'étend sur une vingtaine de kilomètres à l'est de Homs, dans des terres trop élevées pour être irriguées par les eaux du lac de Homs.

29. LEBLANC & VALLAT 1997, p. 54.

30. SARTRE 2001, p. 644, mais l'auteur nous informe qu'il est probable que l'inscription de 149 où apparaît pour la dernière fois le nom de *Soada* soit le texte de la lettre impériale qui accorde au village de *Soada* le statut de cité sous le nom de *Dionysias*.

31. LEBLANC & VALLAT 1997, p. 54, n. 9.

32. VAN LIERE 1958.

33. DODINET *et alii* 1990, p. 348.

Nous avons, contre la proposition d'une origine hellénistique de la fondation, de vives objections car, en particulier, l'hypothèse repose sur une morphologie urbaine discutable. Si l'on observe en effet la figure qui accompagne la proposition de Dodinet³⁴, nous voyons que, en fait, les restes conservés qui répondent à une métrique de 144 x 96 m sont très minces (de plus, dans le plan de la ville, il n'existe pratiquement aucun module de ce type qui puisse être restitué dans sa totalité). De même, la restitution générale est très faible : il n'existe aucune zone urbaine où l'on peut considérer cette orientation et cette métrique comme organisant réellement le parcellaire urbain. S'il existait des éléments archéologiques sur lesquels appuyer la proposition (une rue ou un édifice d'origine hellénistique, coïncidant avec cette métrique et cette orientation), l'hypothèse serait plus convaincante ; l'absence de données archéologiques nous conduit à faire preuve de la plus grande prudence.

Autres cadastres possibles

À Alep, M. Dodinet *et alii*³⁵ identifient dans le réseau urbain de la ville ancienne un module de 144 x 96 m, qui se projette en partie dans les champs proches, et qu'ils considèrent comme hellénistique. Bien que les données ne soient pas concluantes, il est certain qu'à l'ouest de la citadelle d'Alep (porte d'Antioche), les restes d'une structure orthogonale qui répondent à ce module sont conservés (pl. 12). Ailleurs dans la ville, les structures conservées sont très minces.

Quant à Apamée, M. Dodinet³⁶ en a analysé les données du parcellaire urbain, qui semble à nouveau présenter un module de type hellénistique. Pour G. Tate³⁷, le cadastre, probablement d'époque romaine, se rapporterait également à un module urbain de 105 x 55 m, mais il n'y a pas d'indices de sa projection vers le territoire rural.

Dans le cas d'Antioche, les travaux récents de Jacques Leblanc et Grégoire Poccardi³⁸ ont permis d'identifier diverses orientations et modules dans l'urbanisme de la ville et ses faubourgs. En revanche, on peut difficilement parler d'un vrai cadastre rural d'après les seules données présentées, puisque, dans aucune des propositions, un réseau véritablement structuré ne semble pouvoir être détecté, au-delà d'une simple orientation dominante³⁹. Les données urbanistiques ont permis d'identifier un module de 116 x 58 m, basé sur le pied ionien de 35,2 m, que les auteurs lient à une fondation du III^e siècle av. J.-C.⁴⁰.

Enfin, il faut souligner les travaux pionniers de G. Tchalenko dans la zone du Massif calcaire⁴¹. Ici, dans l'aire de Gebel Sem'an, à proximité de Turmanin, une structure cadastrale constituée par des limites parallèles équidistantes a été identifiée, qui s'étend dans certains cas sur plusieurs kilomètres. Ces limites sont constituées par des murs de pierre sèche et se prolongent sans respecter la configuration du terrain. À Sheikh Sleiman, les restes d'édifices des III^e et IV^e siècles, ainsi que les champs adjacents, maintiennent cette orientation ; selon G. Tchalenko, ils pourraient donner une datation *ante quem* au cadastre rural. La présence dans la région de cippes cadastraux liés à des opérations cadastrales d'époque tétrarchique ont conduit G. Tchalenko à proposer une relation entre les opérations de division de la terre et la réorganisation cadastrale de 298⁴². Récemment, G. Tate a repris la question, identifiant diverses orientations dans la zone du Massif calcaire qui pourraient répondre à des cadastres d'époque romaine⁴³. Cependant, comme le reconnaît l'auteur, la présence de diverses orientations dans la région (spécialement

34. DODINET *et alii* 1990, pl. 10.

35. DODINET *et alii* 1990, p. 348.

36. DODINET, LEBLANC & VALLAT 1994, p. 431.

37. TATE 1994, p. 444.

38. LEBLANC & POCCARDI 1999.

39. LEBLANC & POCCARDI 1999, p. 111.

40. LEBLANC & POCCARDI 1999, p. 93.

41. TCHALENKO 1953-1955, p. 130-131.

42. TCHALENKO 1953-1955, p. 132.

43. TATE 1992, p. 230.

nord/sud et nord-est/sud-ouest), combinée au manque d'études cartographiques systématiques, ne permet pas de confirmer l'existence de réseaux centuriés⁴⁴. Quant à une proposition chronologique pour ces structures rurales, G. Tate doute d'une datation de l'époque de la tétrarchie, puisque la mise en place de ce cadastre a impliqué un recensement des hommes, des animaux et des terres, mais pas une vraie réforme agraire. Pour G. Tate, nous devrions penser à une date liée aux grandes interventions sur le territoire oriental⁴⁵.

UNE PREMIÈRE ÉVALUATION

De l'ensemble de ces travaux, nous devons réaliser une première lecture et évaluation. Premièrement, une critique méthodologique est nécessaire quant à l'emploi de critères strictement morphologiques pour dater l'urbanisme ancien. G. Tate⁴⁶ a souligné le fait que l'origine hellénistique proposée pour dater le réseau urbain de plusieurs villes syriennes (Antioche, Apamée, Laodicée) se fondait sur la seule similitude entre les modules utilisés⁴⁷, et sur l'origine historique de ces villes, toutes des fondations de Séleucos I^{er}. Quelques parallèles montrent la faiblesse de cet argument : Beyrouth présente un urbanisme similaire (module de 105 x 55 m, archéologiquement attesté) pour les niveaux de la fondation coloniale d'époque augustéenne⁴⁸. À Laodicée, les éléments sur lesquels s'appuie l'urbanisme sont aussi d'époque romaine ; rien n'interdit de penser que ces modules correspondent tous à des réformes urbanistiques de cette époque, comme ce serait le cas à Antioche⁴⁹. Nous allons aussi voir que le cas de Homs va dans le même sens.

G. Tate souligne également le danger de travailler sur des modules peu connus, sur une documentation cartographique qui parfois n'est pas vérifiée sur le terrain, et qui est susceptible de contenir des erreurs importantes⁵⁰. De plus, l'utilisation dans la Syrie ancienne de mesures comme le pied grec, le pied attique (pratiquement identique au romain) ou les anciennes mesures antérieures qui ont subsisté, telle la coudée babylonienne de 55 cm, compliquent la question. Par conséquent, se fonder sur un seul répertoire de mesures est dangereux ; celui-ci doit être lié aux formes d'occupation du territoire et aux vestiges archéologiques (p. 447).

Par ailleurs, bien que la reconnaissance de cadastres d'époque hellénistique ne soit pas l'objet de notre étude, nous voudrions souligner la difficulté d'identifier un type de structure agraire qui, dans ses territoires d'origine, les régions grecques d'Occident, présente divers modèles. Par exemple, le cadastre de Métoponte a une organisation à partir d'axes qui se croisent à 98°, et non à angle droit, donnant naissance à des surfaces quadrangulaires parallélogrammatiques complexes⁵¹. Ainsi s'organisent des *kleroi* d'environ 300 plèthres, qui ne sont pas orthogonaux. D'autre part, bien qu'il existe en Crimée des cadastres ioniens orthogonaux, ce n'est pas toujours le cas de l'urbanisme colonial en Crimée ou dans le Pont, fréquemment radial. En résumé, nous sommes actuellement loin de pouvoir déterminer un modèle cadastral grec – ou hellénistique – homogène, multipliable, qui aurait été l'unité de base d'un mécanisme d'intervention, comme la *centuriatio* l'a été dans le cas romain.

D'autre part, d'un point de vue méthodologique, on l'a vu, une étude morphologique qui ne combine pas le travail cartographique avec le travail de terrain, comme la vérification et l'identification de limites rurales, présente une faiblesse évidente. En effet, les éléments modernes peuvent se confondre avec d'autres, plus anciens, dénaturant les résultats de l'analyse métrique. La même chose peut se dire pour les vestiges archéologiques de différentes périodes. C'est seulement à partir d'une connaissance directe

44. TATE 1992, p. 235.

45. TATE 1992, p. 238.

46. TATE 1994, p. 444.

47. Modules urbains de 112 x 58 m à Antioche, 105 x 55 m à Apamée, 110 x 57 m à Laodicée (TATE 1994, p. 444).

48. TATE 1994, p. 444.

49. TATE 1994, p. 444.

50. TATE 1994, p. 445-446.

51. GUY 1995, p. 429.

du territoire, et de la confrontation des éléments morphologiques avec les données issues des études archéologiques (localisation de sites, estimation de leurs caractéristiques, réseau routier ancien, ressources stratégiques du territoire, etc.), qu'il est possible d'analyser globalement l'évolution historique de ces régions et de leurs communautés.

Ainsi que nous l'avons signifié plus haut, lorsque ce travail de terrain est réduit, il paraît extrêmement hasardeux de proposer, à la seule lumière d'études morphologiques, des dates précises pour les phases d'établissement des cadastres ; celles-ci ne doivent relever que du domaine de l'hypothèse.

De plus, lorsque l'on donne diverses lectures historiques d'un même phénomène cadastral, cela induit une certaine incertitude. Ainsi, par exemple, la datation de l'établissement d'un cadastre, sur un même territoire, à l'époque hellénistique ou à l'époque romaine, quand il s'agit de deux modèles et de deux périodes historiques bien différenciées. Lorsque les évidences morphologiques sont pauvres, il semble difficile de proposer des évolutions historiques si différentes.

Enfin, nous voudrions souligner la difficulté, dans plusieurs publications, d'identifier et de vérifier les résultats obtenus, étant données la taille et l'échelle des images publiées. Seule une publication normalisée et claire des cadastres ⁵² permet de comparer les résultats obtenus.

NOUVEAUX TRAVAUX DANS LA RÉGION DE HOMS : LA CENTURIATIO COMME STRUCTURE

Récemment, les travaux de l'un des auteurs de ces lignes ⁵³ ont permis de réévaluer les cadastres d'Émèse (Homs) et, à partir de là, les *centuriationes* dans la province de Syrie. Nous reprenons ici ces données, en essayant d'en préciser les conclusions.

La centuriatio

À la suite des travaux de W. J. van Liere et de M. Dodinet *et alii*, la présence d'une orientation dominante dans le territoire de Homs a été confirmée, non seulement au sud-est de la ville, comme on le savait déjà, mais également sur une surface beaucoup plus grande, avec des attestations évidentes dans la zone nord-ouest ⁵⁴.

Il s'agit d'une structure orientée N 10° Ouest, et de sa perpendiculaire, N 80° Est. L'analyse de la **fig. 1a** montre la préservation de cette structure dans la zone de Homs, où il est possible d'identifier la présence de grands axes directeurs du parcellaire, orientés est-ouest (**fig. 1b-c**). Les études métriques déjà réalisées par W. J. van Liere donnaient une mesure de 1 000 m entre ces axes, ce qui, selon cet auteur, correspondrait à une métrique romaine de 30 *actus* (1 *actus* romain = 120 *pedes* = 120 x 0,296 m = 35,5 m). Trente *actus* correspondraient donc à 1 065 m, soit une mesure très proche des 1 000 m détectés.

Cependant, pour M. Dodinet *et alii* ⁵⁵, cette structure de 30 *actus* pourrait être le résultat d'un système différent : des centurions de 20 *actus*, les plus répandues dans le monde romain, qui se seraient fossilisées en unités de 1,5 centurions. La raison de cette conservation particulière et de cette subdivision, cependant, n'est à aucun moment donnée par les auteurs ; on note également que, dans la restitution proposée ⁵⁶, les éléments sur lesquels se fonde cette métrique de 708 m ou 20 *actus* sont très minces, et de plus mesurés uniquement sur la photographie aérienne ⁵⁷.

De récents travaux ont permis d'élargir le secteur étudié à l'ensemble du territoire qui entoure la ville de Homs, dans une large zone qui va du lac de Qattineh, au sud-ouest de Homs, jusqu'à environ 50 km

52. Comme l'a proposé par exemple CLAVEL-LÉVÊQUE 1998, 2000.

53. ABDULKARIM 1999, 2002-2003 et sous presse.

54. ABDULKARIM sous presse.

55. DODINET *et alii* 1990.

56. DODINET *et alii* 1990, pl. 11.

57. ABDULKARIM 2002-2003, p. 264.

au nord, avec une amplitude de 10 km (**fig. 2**), ce qui a permis d'obtenir des résultats très intéressants. L'absence de structure orientée dans les secteurs est et nord-est semble être due aux transformations postérieures du paysage et au fait qu'il s'agit de zones de craie, qui ont entraîné une moindre conservation. En revanche, dans les secteurs où les formations basaltiques et calcaires prédominent, la conservation a été bien meilleure. Ainsi, dans la zone nord-ouest, sur une partie de terrain sec non affectée par le système de drainage et l'arrosage liés à l'Oronte (l'eau arrivait dans la zone est), le parcellaire a pu être identifié : il continue à répondre à une orientation majoritaire N 10° Est, et spécialement à sa perpendiculaire. Il s'agit de structures constituées par des chemins, des murs de pierre sèche et des limites parcellaires. Dans ce secteur, au sol calcaire, le bon état de conservation des murs de délimitation peut être dû à leur utilisation comme éléments de maintien, et à la conservation des sols argileux. Les structures anciennes ont en effet permis de conserver les couches agricoles fertiles, ce qui explique leur fossilisation et leur entretien dans le paysage actuel. L'étude typologique des murs de pierre sèche conservés a permis de distinguer ceux de construction ancienne et ceux de construction plus récente ⁵⁸.

Par ailleurs, l'observation de la **fig. 3a**, photographie 5869 prise en 1958, qui correspond à un vol soviétique au-dessus de la zone sud du lac de Rastan et qui offre une vue d'ensemble de cette large zone (correspondant aux actuelles villes de Borg el-Qay et Kafr Nan), montre clairement qu'y est préservée non une orientation uniforme (**fig. 3b**), mais une articulation autour d'axes est-ouest équidistants.

Cette même composition est visible dans la documentation cartographique actuelle, sur une carte au 1/25 000 du Service géographique de Syrie (**fig. 4**), ce qui permet de relier parfaitement les deux documents. L'analyse métrique, réalisée aussi bien d'après la photographie aérienne que d'après la carte, offre la possibilité d'opérer une nouvelle vérification de ce module : il s'agit d'axes éloignés entre eux de 1 062 m environ. Il est important de souligner, étant donné la déformation que confèrent aux images aériennes les prises de vue photographiques, qu'à tout moment notre travail a comparé l'information, très intéressante, des images des années 1950 qui ont conservé une morphologie du paysage antérieure aux transformations les plus récentes, avec la cartographie actuelle (qui en général conserve encore les grands axes structurants du paysage détectés dans les photos aériennes).

L'imagerie satellite a également été utilisée, qui a permis un calcul global des distances en évitant les problèmes de déformation des photographies aériennes ou des projections cartographiques. Elle a confirmé la même métrique, 1 062,5 m ⁵⁹.

Cette même configuration se maintient à l'est de ce secteur, avec une impressionnante conservation des mêmes axes, équidistants d'environ 1 070 m, véritable épine dorsale du parcellaire (**fig. 5**). La photographie 5848 (**fig. 6a**), de 1958, montre également un ensemble d'au moins quatre axes-limites très clairs, voire cinq, qui organisent le paysage agraire. Finalement, les photographies aériennes des années 1950 de la région de Homs montrent à nouveau le réseau détecté par W. J. van Liere et, très clairement, la présence de nouveaux axes est-ouest équidistants de 1 070 m environ (**fig. 6b**).

Quelques observations ressortent de cette documentation.

– L'existence d'un réseau dense d'axes est-ouest est confirmée (orientés N 80° Est), équidistants de 1 060-1 070 m. Quelques-uns de ces axes s'étendent sur plus de 4,5 km de longueur. Une bonne partie de leur conservation est due à leur réutilisation comme chemins, qui définissent une circulation dominante de direction est-ouest entre les bourgades actuelles. Précisément, une bonne partie de ces bourgades se place significativement dans les croisements et les axes du réseau. De plus, l'un des axes les mieux conservés est le chemin provenant de Palmyre qui entrainait à Émèse par la porte de Palmyre, et qui est probablement une voie romaine.

– On ne peut en dire autant des axes nord-sud. Ici, le réseau équidistant de 1 060-1 070 m a une densité moindre. Les axes nord-sud conservés sont très inférieurs en nombre, et ils présentent même fréquemment de petits « décalages » avec le cadre théorique prévu. Cependant, quelques secteurs (par

58. ABDULKARIM 2002-2003, p. 267.

59. ABDULKARIM 1999 ; 2002-2003, p. 272.

exemple celui situé au centre des photographies 5848 et 5869) permettent de confirmer l'existence d'un réseau orthogonal.

– Le module métrique suggéré par ces axes, 1 060-1 070 m, coïncide pleinement avec le calcul théorique de 30 *actus* romains (30 *actus* = 1 065 m) et la proposition de W. J. van Liere.

– La conservation inégale de la structure cadastrale semble être liée à la diversité des conditions géologiques du territoire. La meilleure préservation des *limites* se trouve dans les zones calcaires et, dans une moindre mesure, dans les zones basaltiques. De la même manière, on observe une conservation inférieure dans les zones crayeuses, qui sont aussi les zones les plus transformées par les occupations postérieures.

Cependant, nous pouvons essayer de préciser un peu plus le schéma qui ressort de ces observations. Il existe des exemples bien documentés de *centuriationes* de 20 x 40 *actus* (par exemple Mérida ou Orange A), et l'existence dans le nord de l'Italie, en Altinum, d'une centuriation de 30 x 40 *actus*⁶⁰, a même été proposée. Mais aucun exemple de *centuriatio* de 30 x 30 *actus* n'est connu, de telle sorte que le cas de Homs serait unique. Deuxièmement, comme il a déjà été souligné⁶¹, les mesures de 1 070 m sont aussi proches des unités grecques de 6 stades ou 36 plèthres⁶².

L'hypothèse d'un cadastre de 20 x 20 *actus* proposée par M. Dodinet⁶³, outre le fait que celui-ci n'est pas confirmé par l'étude morphologique⁶⁴, nous semble difficilement acceptable. Nous ne voyons pas la logique de ce système hypothétique, si nous tenons compte de la fonction première d'une *centuriatio* : appliquer un découpage du sol en lots, et sa division en unités intermédiaires, les *centuriae*⁶⁵.

Une autre possibilité existe, qui nous semble plus probable : plutôt que des divisions de 30 x 30 *actus*, la centuriation d'Émèse aurait pu être organisée en unités de 15 x 15 *actus*. Il s'agirait de centuries bien connues dans le monde romain.

Il est clair, cependant, que les axes conservés suivent surtout un module de 30 *actus*. Il est possible que les axes fossilisés dans le paysage actuel constituent alors seulement une partie des *limites* existant à l'origine (une sur deux). La raison pour laquelle on aurait conservé seulement la moitié de ces axes est hypothétique. Il s'agirait de la mise en place effective d'une limite sur deux, réduisant le travail d'arpentage sans mettre en danger la cohérence du système. Chaque centurie continuerait à maintenir l'un des deux *decumani* qui la délimitent, conçu comme un chemin faisant office de limite. Ainsi ce qui, en réalité, organiserait les *limites* mises en place serait le *saltus* de quatre centuries de 15 x 15 *actus*, c'est-à-dire le modèle connu du *saltus* varronien de deux centuries liées de côté, formant un ensemble de quatre centuries⁶⁶. Autrement dit, le cadastre fossilisé dans le paysage actuel ne correspondrait pas tant aux *centuriae* qu'aux *saltus*, c'est-à-dire à des ensembles de quatre *centuriae* de 15 x 15 *actus*⁶⁷.

Une autre possibilité serait que ces *limites* intermédiaires aient été matérialisées sur le terrain d'une autre façon, sans construction effective de chemins ou de murs de pierre sèche, de telle sorte que

60. LÓPEZ 1994, p. 378.

61. ABDULKARIM 1999, p. 18.

62. Logiquement, cette lecture n'aurait de sens que dans l'éventualité où l'on pourrait attester l'origine hellénistique de la fondation et de l'organisation du territoire, ce qui ne nous semble pas être le cas. Voir *infra*.

63. DODINET *et alii* 1990.

64. Bien que dans la zone est et nord-est d'Émèse, quelques axes d'environ 20 *actus* soient conservés, cela se produit seulement avec un petit nombre, et sur de courtes distances, de telle sorte qu'il n'existe pas de vraie structure globale.

65. Quel avantage pourrait apporter la division d'un territoire en unités de 1,5 centuries ? Pour quelle raison organiser un système constitué de demi-centuries ?

66. Varron, *RR*, 1, 10, 2, « *centuriae coniunctae ut sint in utramque partem binae, appellantur in agris divisivis viritum publice saltus* ».

67. Cette même structure a été mentionnée récemment dans les travaux de DENTZER *et alii* 2002-2003, p. 289, où a été identifié un cadastre de 15 x 15 *actus* dans la région située entre Homs et Hama, la reliant avec la ville d'Aréthuse-Rastan. Nous croyons cependant que la relation entre les restes identifiés dans la zone d'Aréthuse-Rastan et ceux trouvés à l'est de Homs – qui sans doute appartiennent à une même structure – permet de penser à une *centuriatio* unitaire liée à Homs.

leur marquage ait été figuré par d'autres éléments, moins pérennes : lignes d'arbres, bornes en pierre épigraphiques, clôtures ou pieux en matériaux périssables, etc. Les arpenteurs décrivent fréquemment ces méthodes de délimitation moins coûteuses qui permettaient, de la même façon, de délimiter les centuries⁶⁸. Dans cette hypothèse, un type de marquage devrait exister aux zones intermédiaires entre les *limites* est-ouest fossilisées tous les 30 *actus*, définissant les *limites* des centuries de 15 *actus*.

Nous pensons qu'il subsiste effectivement des indices de leur existence. Ainsi, si nous reprenons l'interprétation de la photographie 5869 (fig. 7), nous pouvons observer, dans la zone centrale, une série de chemins équidistants conservés entre les deux axes est-ouest, qui maintiennent une métrique correspondant aux 15 *actus* intermédiaires. La même chose peut être dite de la zone supérieure où, juste avant le cours du fleuve, se trouve le *limes* le mieux conservé, correspondant à 15 *actus*.

Une situation similaire peut se détecter également dans la photographie 5848 (fig. 6a). Ici, les éléments équidistants de 15 *actus* entre les grands axes est-ouest sont conservés spécialement dans les zones ouest et nord-ouest. Même ici, et dans la zone centrale, un phénomène similaire se produit avec les axes nord-sud, où il est possible de déterminer une métrique de 15 *actus* plus intense que celle de 30 *actus*. Finalement, si nous analysons l'image Ikonos de la région de Borg el-Qay⁶⁹, il apparaît comment les structures organisées tous les 15 *actus* (530 m) sont celles qui sont les mieux conservées (fig. 8).

Si cette hypothèse se confirme, l'existence d'une *centuriatio* de 15 x 15 *actus* à Homs répondrait à un modèle cadastral très répandu dans le monde romain. Les exemples de *centuriationes* de 15 x 15 *actus* conservées sont nombreux dans le paysage romain d'Occident⁷⁰. Dans le cas précis d'Émèse, ce module serait spécialement construit à partir d'ensembles de quatre centuries, c'est-à-dire le *saltus* de type varronien. Cela expliquerait la meilleure conservation d'une partie seulement des axes, ceux qui délimitent des *saltus* (construits au moyen de chemins ou murs de pierre sèche), tandis que le reste des *limites* aurait été marqué sur le territoire avec des formes moins agressives pour le paysage.

D'autre part, il a été souligné par quelques auteurs⁷¹ que le module de 15 x 15 *actus*, bien qu'il ait déjà existé à l'époque républicaine, joua à partir d'Auguste un rôle majeur. Cela ne peut évidemment pas nous servir comme élément chronologique en soi, mais peut être un indice à considérer. Finalement, l'existence d'une *centuriatio* de 15 x 15 *actus* permet de mettre en rapport le cadastre de Homs avec le réseau, de même métrique, identifié à Qanawat et Suweida'. Peut-être s'agit-il d'une même phase historique qui a affecté la zone de la Syrie à l'époque du Haut Empire.

Cadastré et archéologie

Comme on l'a vu, l'étude d'une structure cadastrale ne peut pas être effectuée hors du contexte historique dans lequel elle a été prévue. Il est en effet hasardeux de proposer une chronologie ou une interprétation historique pour l'établissement d'une *centuriatio* en s'appuyant sur les seules données morphologiques, aussi convaincantes que celles-ci paraissent. Une étude territoriale doit prendre en compte, entre autres éléments, des formes d'occupation déterminées à partir des études archéologiques.

68. Par exemple Hygin (*De lim.* 112, 11-12) mentionne comment des cippes de pierre étaient mis en place, indiquant comme numération des centuries les seules *limites quintarii*, c'est-à-dire une sur cinq, tandis que pour le reste pouvaient être installés des cippes de bois. Quant à la délimitation de propriétés, des éléments comme des arbres, fosses, voies, tas de terre, talus, etc. pouvaient être utilisés (Aggenus Urbicus, *Comment. Ad Front.* 12, 17-21 ; Siculus Flaccus, *De Cond. Agr.*, 138-139).

69. ABDULKARIM 2002-2003, p. 266.

70. *Centuriationes* de 15 x 15 *actus* : exemples italiens de la période républicaine (*Corfinium-Sulmo I, Fabrateria Nova I, Collatia-Gabii*, CHOUQUER *et alii* 1987, p. 126, 134, 94), exemples italiens d'époque augustéenne (*Cales III, Caudium II, Forum Popili, Fundi III, Saepinum, Sora, Trebula, Velitrae*, CHOUQUER *et alii* 1987, p. 194, 165, 186, 111, 147, 136, 152, 98) ou exemples provinciaux (*Caesaraugusta*, ARIÑO 1990, p. 55).

71. LÓPEZ 1994, p. 96.

Dans le territoire de Homs, ceci nous amène à la question de la date de fondation de la ville, et à celle de la relation entre ce noyau et l'ancienne capitale des Éméséniens, Aréthuse, dont les terres semblent aussi être affectées par le réseau cadastral.

S'appuyant sur les données du parcellaire urbain, M. Dodinet *et alii* proposent pour Homs une origine hellénistique, liée à la politique coloniale de Séleucos I^{er} ⁷². Ces arguments ont été démentis par de récents travaux archéologiques ⁷³, qui montrent qu'il n'existe pas de vestige antérieur à la présence romaine sous l'actuel tracé de la ville. Si le tell d'Émèse est, logiquement, antérieur, et si la dynastie émésénienne est attestée à partir du milieu du II^e siècle ⁷⁴, cela n'implique pas l'existence d'une fondation de cette période sous le noyau actuel. On peut donc avancer que le premier développement urbanistique de la ville, son expansion hors du tell, se limite à la période romaine, sans indice archéologique d'une phase hellénistique.

Cette chronologie urbaine peut-elle être reliée au réseau cadastral identifié ? D'un point de vue historique, il serait logique de supposer que la structure cadastrale que nous avons identifiée dans le territoire de Homs soit reliée à l'éclosion de la ville, qu'il s'agisse d'une fondation – ou refondation – d'époque hellénistique, ou d'une fondation romaine. La coïncidence entre la métrique romaine de 30 *actus* – 1 060/1 070 m – avec la mesure hellénistique de 6 stades ou 36 plèthres est possible, étant donné qu'il s'agit de mesures basées sur une même unité de base : le pied attique de 29,6 cm, équivalent au pied romain ⁷⁵. De là, la possibilité que la structure cadastrale ait une origine hellénistique. Cependant, notre analyse morphologique nous incline à proposer l'existence d'une réelle *centuriatio* ; de plus, il apparaît que la correspondance chronologique de cette centuriation avec la date romaine des structures urbaines connues confirme notre hypothèse.

Un autre élément prêtant à polémique est la chronologie du barrage placé au sud d'Émèse. Les récents travaux de télédétection réalisés dans cette zone ⁷⁶ ont permis d'identifier, sous l'emplacement de la ville actuelle de Homs, la présence d'une ancienne zone marécageuse. En effet, la position de la ville, sur les rives de l'Oronte, dans un secteur peu accidenté et dans une vallée facilement inondable, donnerait lieu à des zones insalubres et marécageuses. C'est précisément pour éviter cette situation qu'a été construit, en amont, le barrage de Homs, qui régularisait le cours de la rivière, créant un lac artificiel, asséchant les terres situées en aval, et permettant le développement d'une ville.

L'histoire du barrage a été sujette à débat, car celui-ci n'a pas fait l'objet d'études archéologiques spécifiques, et sa chronologie dépend de sources indirectes ⁷⁷. Les données de Strabon, par exemple, ne mentionnent ni le barrage, ni le lac artificiel, et pas même Émèse.

En réalité, le nom d'Émèse apparaît seulement à partir de l'époque romaine, tandis que le nom des Éméséniens, une tribu nomade de la région dont les chefs résidaient probablement à Aréthuse (Rastan) ⁷⁸, existait précédemment. Supposer qu'il existait une ville antérieure, hellénistique, impliquant l'existence d'un barrage également antérieur, sans se fonder sur une attestation archéologique et en utilisant les faibles données morphologiques connues, nous semble une hypothèse très risquée.

Finalement, les indices archéologiques et épigraphiques présents sur le territoire de Homs nous mènent à la même conclusion : une date romaine de l'ensemble urbanisme/cadastre. Ainsi, par exemple, l'actuelle localité de Borg el-Qay qui, comme nous l'avons vu, est placée justement dans l'une des zones les mieux conservées du cadastre (**fig. 3**), et dont les axes routiers respectent l'orientation, présente diverses constructions qui indiquent l'existence d'une agglomération ancienne, d'époque romano-byzantine (le manque d'excavations ne permet pas d'affiner la date).

72. DODINET *et alii* 1990, p. 348.

73. ABDULKARIM 1999 et sous presse.

74. SARTRE 2001, p. 382.

75. ABDULKARIM 1999.

76. ABDULKARIM 1999, p. 16.

77. ABDULKARIM 1999, p. 17.

78. BUTCHER 2003, p. 92.

Comme on peut le constater sur la **fig. 7**, plusieurs localités actuelles placées dans la partie la mieux conservée du cadastre présentent des structures anciennes et/ou des inscriptions d'époque romaine (Gur al-Gharbiyya, Tisnin, Akrad-Dasiniya, Samalil – avec une nécropole –, Khirbet Salamé ou Hissa), ce qui implique une occupation effective de la zone.

De plus, les études réalisées sur la typologie des murs délimitant la structure cadastrale et des limites de parcelles ont permis, au moins, de proposer une chronologie relative⁷⁹. Ainsi, les murs de pierre qui maintiennent l'orientation du cadastre présentent des caractéristiques générales bien définies (taille régulière, une hauteur inférieure à 30 cm, faces des blocs en contact peu altérées, qui conservent une coloration foncée) (**fig. 9-10**) et similaires, par exemple, à celles des murs identifiés dans la région du Massif calcaire⁸⁰.

Si nous analysons quelques-uns des documents épigraphiques de la région, la présence de vétérans de l'armée et de quelques personnages significatifs semble aussi cohérente avec notre théorie d'une date romaine pour la centuriation. Ainsi, *IGLS V*, 2096, à Borg el-Qay, mentionne de façon explicite un vétéran *Gaius Fullonius Severus*, personnage aussi mentionné en *IGLS V*, 2097, où est indiquée sa fonction de cavalier. À Mariamîn, *IGLS V*, 2115, mentionne deux personnages, *Antiochianus* et *Maximus, speculatores*, « éclaireurs », ici plus probablement chargés de la sécurité de la légion plutôt que gardes du corps de l'empereur ou du légat de la légion proche⁸¹. Il s'agit en tout cas d'une référence claire à des militaires. En *IGLS V*, 2132, est mentionné un *Gaius Iulius*, soldat d'infanterie combattant en première ligne, en avant des étendards, ἀντιστρατηγός⁸². Il s'agit d'une inscription trouvée à Tisnin – près de Borg el-Qay, où est conservée une tour défensive, d'époque romaine, qui contrôlait le passage de l'Oronte. En *IGLS V*, 2152, trouvée dans les environs de Samalil, il est fait mention d'un *Valerianus*, vétéran, avec une double solde. Enfin, *IGLS V*, 2186, à Hobûb er-Rih, fait référence à un *Gaius Aelius Fabianus*, dans une inscription grecque : la présence des *tria nomina* ne suffit pas à en faire un militaire ou un administrateur romain. De même, à Dar es-Salam, *IGLS V*, 2100 mentionne un *Marcus* comme inspecteur, ἐπίσκοπος, titre qui renvoie généralement à l'administration villageoise. *IGLS V*, 2089, trouvée précisément à Borg el-Qay, mentionne un *Martialis, epimélète*, dont le nom latin ne suffit pas à en faire un vétéran⁸³. L'inscription est en grec et est datée de la fin du II^e siècle ap. J.-C.

Il n'en reste pas moins que quelques inscriptions plaident en faveur de la présence, dans la région, à partir de la fin du II^e siècle ap. J.-C., de militaires, de vétérans de diverses unités, qui utilisent en quelques cas le latin dans leurs dédicaces. Mais l'onomastique ne peut permettre de conclure sur l'origine des individus, pas davantage que l'usage du latin ou du grec : les uns et les autres peuvent être originaire d'Occident ou d'Orient. Seule la présence de vétérans renforce l'interprétation comme *centuriatio* des structures cadastrales qui ont été identifiées.

HOMS, VILLE ET TERRITOIRE

Le recoupement de l'information disponible permet de proposer quelques interprétations concernant l'évolution historique de Homs et de son territoire. Tout d'abord, en ce qui concerne la ville, on ne peut actuellement affirmer l'existence d'un vrai centre urbain avant l'époque romaine. L'occupation du tell, depuis au moins l'âge du Bronze, dans une zone marécageuse où tout aménagement urbain était difficile, confirme la présence d'une installation humaine dans cette zone, mais non l'existence d'un vrai centre urbain dans la plaine. D'autre part, l'existence d'une dynastie émésénienne dans la région, probablement placée à Aréthuse, atteste le caractère secondaire de ce secteur à l'époque hellénistique.

79. ABDULKARIM 2002-2003, p. 265-267.

80. TATE 1992.

81. LE BOHEC 1989, p. 52, 57.

82. Sur ce terme, transcription de *antesignanus*, mal compris par les éditeurs des *IGLS V*, voir LE BOHEC 1989, p. 50.

83. « L'an 508, à Dame Siméa, Martialis, administrateur, Philippe, Priscus, Cyrille, Aninas, Barathès, les six, ont construit ce temple, par le susdit administrateur ».

La dynastie des Sampsigéramides a joué un rôle politique important dans les dernières années du royaume séleucide et les premières années de l'occupation romaine⁸⁴. Si l'on en connaît certains dynastes, on n'a pour autant aucun indice de l'existence d'une cité à Homs, ni du fait que cette famille gouvernait une vraie entité civique. À partir de la création de la province, la dynastie émésénienne apparaît comme un État-client, « ami et allié de Rome », qui fournit des troupes à l'armée romaine, avec Aréthuse comme centre politique. La famille royale possède la citoyenneté romaine au I^{er} siècle ap. J.-C., et l'une des dernières données historiques connues est la collaboration de Sohaimos pendant la révolte juive et l'annexion du royaume de Commagène en 72 ap. J.-C. À partir de ce moment, il n'y a plus de mention de la dynastie, qui a dû perdre le pouvoir probablement entre 72 et 78⁸⁵. À l'époque d'Antonin le Pieux apparaissent les premières monnaies civiques d'Émèse, désormais une entité sans dynaste.

À partir de ce moment, l'expansion de la ville d'Émèse est évidente, si nous tenons compte du fait que, à la fin du I^{er} siècle, y existaient d'importantes élites locales, bien attestées par le personnage de l'impératrice Iulia Domna, originaire de la ville. L'important rôle politique de ses fils, Caracalla et Geta, et par la suite d'Élagabal, a conféré à Émèse et à sa divinité principale, Élahagabal, « dieu-montagne », une importance croissante dans la Syrie romaine. Il existe quelques indices d'autres familles prééminentes de la ville, comme un sénateur appelé *Sohaimos* à l'époque de Marc Aurèle, qui fut promu au trône de l'Arménie, et qui pourrait être descendant de l'ancienne famille monarchique émésénienne⁸⁶. Enfin, c'est à l'époque de Caracalla, enfant de la cité par sa mère, qu'Émèse a été promue au rang de colonie⁸⁷.

C'est donc probablement entre la fin du I^{er} et la fin du II^e siècle qu'une agglomération, délimitée par des marais et en relation secondaire avec la dynastie émésénienne, s'est transformée en une cité d'une vitalité remarquable, au centre d'un territoire fertile et prospère. Sans doute, la construction du barrage de Qatiné a pu être une étape fondamentale dans ce processus, à l'égal de la mise en place d'une *centuriatio* qui organisait, selon de nouvelles règles, le territoire. On peut penser qu'il s'agit de deux événements contemporains, qui représenteraient une possible refondation urbaine, sur un ancien établissement transformé en nouvelle capitale de la région, et intégré à l'Empire.

Tant la construction du grand barrage que la mise en place de la *centuriatio* permettent de penser à la présence d'importants contingents et corps d'ingénierie. Le contrôle de l'Oronte et la construction de la *limitatio* permettaient d'exploiter de nouvelles terres, susceptibles d'être distribuées à des vétérans mais aussi à d'autres populations. L'éclosion urbaine complétait cette opération et permettait l'essor de la ville d'Émèse, qui semble surgir avec force à partir du milieu du II^e siècle ap. J.-C.

Nous croyons, donc, que c'est dans cette fourchette chronologique, entre la fin du I^{er} et la fin du II^e siècle, que nous pouvons dater la *centuriatio* de Homs, une *limitatio* qui doit être replacée dans un contexte plus étendu de réorganisation politique et territoriale, et qui démontre à nouveau le rôle de la centuriation comme mécanisme d'organisation territoriale. De cette façon, la relation du territoire d'Aréthuse-Rastan avec l'ensemble cadastral pourrait s'apparenter à une vraie intégration de l'ancienne capitale dans un nouveau modèle urbain et territorial. Aréthuse, ancien centre politique autonome, deviendrait une simple partie du territoire de la cité d'Émèse, cité majeure de la province de Syrie, et la *centuriatio* marquerait sur le paysage cette nouvelle dépendance.

La possibilité de dater la *centuriatio* au moment de la promotion d'Émèse au statut de colonie nous semble peu probable étant donné que, logiquement, l'éclosion de la ville s'est produite avant ; la promotion accordée par Caracalla s'apparente à une mesure honorifique, qui n'a pas impliqué une vraie *deductio* coloniale⁸⁸. Il nous semble plus logique de proposer une opération antérieure, qui impliquerait d'une part la construction du barrage, la refondation d'Émèse dans un nouvel espace urbain, et l'organisation

84. BUTCHER 2003, p. 91.

85. SARTRE 2001, p. 506 ; BUTCHER 2003, p. 92.

86. Dion Cassius, 71, 3, 1; cf. SARTRE 1991, p. 49-50.

87. Ulpian, *Digeste*, 50, 15, 1, 4.

88. Une authentique *deductio*, plus qu'un geste favorable, aurait impliqué une véritable punition pour la population locale.

de son territoire à partir d'une *centuriatio* qui distribuerait la terre aux vétérans et à la population locale. La fin de la dynastie alliée émésénienne et l'intégration de ses États à la province fourniraient le contexte historique de l'opération. Cependant, on ne peut oublier que E. Dabrowa a montré que la promotion coloniale de Tyr, de Sidon, de Damas s'est accompagnée de l'installation de vétérans, sans que cela prive de terres les anciens habitants des nouvelles colonies⁸⁹. Mais il est vrai aussi qu'on ne possède pour l'instant aucun indice d'une telle mesure à Émèse.

Évidemment il s'agit là d'une hypothèse, puisque nous n'avons pas de date assurée par des éléments extérieurs pour les structures constitutives de la ville romaine de Homs, ni du barrage, ni des structures cadastrales. Cependant, la disparition de la dynastie émésénienne dans les années 70, les inscriptions trouvées dans la région relatives à des vétérans et à des militaires, le contexte général de la fin du I^{er} siècle et, enfin, l'important rôle de la ville à cette même date, contribuent à déterminer une fourchette chronologique dans laquelle il semble logique de placer ces événements. De plus amples précisions seraient hasardeuses, bien qu'on ne puisse pas oublier que, précisément, la période d'Hadrien, avec sa politique d'occupation de terres abandonnées et de réorganisation du *patrimonium* impérial, a été significative en Orient.

L'absence de *deductio* coloniale signifie probablement que l'opération cadastrale se plaçait dans le contexte d'une assignation viritane. C'est-à-dire que l'on distribuait la terre individuellement à des vétérans et à des indigènes, sans fondation, parallèlement, d'un centre colonial (*ager viritanus*). Ceci semblerait être une hypothèse probable, étant donné que – comme on l'a vu – on ne possède pas d'indice de promotion juridique de la ville d'Émèse avant l'époque de Caracalla et, en conséquence, il est difficile d'envisager un autre cadre qui pourrait expliquer la *limitatio* qui a été identifiée. L'absence apparente d'un statut juridique privilégié pour Émèse avant Caracalla nous conduit à cette même interprétation, l'assignation viritane. Comment expliquer sinon l'*adsignatio* de terres à des citoyens romains, d'origine militaire ou indigène, dans un territoire pérégrin ?

Dans un contexte plus général, M. Sartre a proposé pour certaines régions de la Syrie la possible existence d'assignations viritanes pour expliquer la présence de citoyens romains⁹⁰. Même, dans certaines régions – par exemple, le Massif calcaire dans le Nord ou les principautés hérodiennes dans le Sud –, M. Sartre croit qu'il est possible d'expliquer la présence de vétérans et de citoyens romains, dans des secteurs peu favorables, par l'existence d'anciens patrimoines impériaux assignés *ad viritum*⁹¹. Cela pourrait-il être le cas des terres calcaires et basaltiques de la région de Homs ? Évidemment, nous n'avons actuellement pas de scénario comparable, mais il s'agit d'une explication possible à l'évidente répartition de la terre entre la fin du I^{er} et la fin du II^e siècle ap. J.-C., dans un territoire intégré tardivement à la province et, à notre connaissance, sans fondation coloniale ni statut privilégié.

CONCLUSION

Les études sur les *centuriationes*, développées ces dernières années dans le cadre de la Syrie, permettent, malgré le caractère provisoire des travaux, de confirmer la présence de ce type de structures cadastrales dans cette province orientale. Il est certain que quelques exemples sont fortement hypothétiques, et nous devons attendre de futures données pour confirmer leur existence, mais nous croyons le cas de Homs significatif.

Parmi les cadastres anciens identifiés au cours des recherches, la présence de structures urbaines et rurales d'époque hellénistique demeure très hypothétique. Seule la combinaison de travaux morpho-historiques et archéologiques permettra d'estimer la portée réelle de la politique de fondation urbaine et des installations de colons d'époque hellénistique. Nous ne pouvons pas prétendre obtenir des conclusions historiques convaincantes à partir d'éléments morphologiques minces, restitués à partir d'un paysage

89. DABROWA 2001, p. 77-78.

90. SARTRE 1991, p. 339.

91. SARTRE 1991, p. 348.

du début du ^{xx}^e siècle. Cela est spécialement vrai pour le paysage rural, puisque même les modèles de cadastres hellénistiques proposés comme référence, les cadastres grecs de mer Noire ou ceux de Grande Grèce, appartiennent à des contextes historiques et coloniaux très différents, ce qui constitue un obstacle méthodologique difficile à surmonter.

La situation est un peu différente pour les études consacrées à la période romaine, étant donné que le modèle de la *limitatio* est bien connu. Ici, cependant, le problème réside à nouveau dans la faiblesse des attestations archéologiques des cadastres proposés. Nous ne nous référons pas seulement aux seules *limites* identifiées, qui souvent n'ont guère fait l'objet de travaux archéologiques, mais également à une étude générale des formes d'aménagement anciennes de ces régions, qui peuvent apporter une chronologie possible, ou qui permettent d'observer les relations entre des éléments cadastraux et des sites archéologiques.

Des travaux réalisés sur le territoire de *Dionysias*, de *Bostra* et spécialement d'Émèse ont identifié la présence de *centuriationes* bien conservées dans le paysage actuel, qu'on peut mettre en rapport avec les données archéologiques rurales et urbaines. D'autres études sont plus hypothétiques, comme celles développées au sud de Damas. Bien qu'elles semblent réellement présenter des indices morphologiques intéressants, elles doivent être considérées comme de simples possibilités, étant donné l'absence d'études archéologiques et l'utilisation presque exclusive de photographies aériennes.

De plus, il se dégage des cas de *Dionysias*, *Bostra* et Émèse, que le module de *centuriatio* de 15 x 15 *actus* semble avoir été le plus utilisé. Il s'agit d'un module répandu, particulièrement à partir de l'époque d'Auguste, et dont la présence dans ces territoires d'Orient n'a pas dû être fortuite. Actuellement, proposer une explication pour cette présence est difficile, mais, dans tous les cas, la coexistence d'exemples similaires ne fait que renforcer la validité des méthodes de travail développées par les différentes équipes et la présence effective de *centuriationes* sur le territoire de la Syrie actuelle.

Remerciements : Nous adressons nos vifs remerciements à la Direction générale des Antiquités et des Musées et ses directeurs M. B. Jammous et M. M. Al-Maqdissi, à l'Institut français du Proche-Orient et spécialement à son directeur scientifique, M. B. Lafont, et enfin à Mlle M. Gelin.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDULKARIM (M.)
Sous presse *Recherches sur la cité d'Émèse à l'époque romaine*, Thèse de Doctorat, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (1997).
- 1999 « Télédétection et archéologie sur la formation de la cité d'Émèse à l'époque romaine (Syrie centrale) », *Photo-Interprétation*, 37/1, p. 14-34.
- 2002-2003 « Reconnaissance d'une limitation antique dans la région d'Émèse », *Annales archéologiques arabes syriennes*, 45-46, p. 261-274.
- ARIÑO (E.)
1990 *Catastros romanos en el convento jurídico Caesaraugustano. La región Aragonesa*, Saragosse.
- BUTCHER (K.)
2003 *Roman Syria and the Near East*, Londres.
- CHOUQUER (G.) & F. FAVORY
1992 *Les paysages de l'Antiquité. Terres et cadastres de l'Occident romain*, Paris.
- CHOUQUER (G.), M. CLAVEL-LÉVÊQUE & F. FAVORY
1987 *Structures agraires en Italie centro-meridionale. Cadastres et paysages ruraux*, MEFRA, Rome.
- CLAVEL-LÉVÊQUE (M.) éd.
1998 *Atlas historique des cadastres d'Europe*, vol. I, Bruxelles.
- 2002 *Atlas historique des cadastres d'Europe*, vol. II, Luxembourg.
- DABROWA (E.)
2001 « Les légions romaines au Proche-Orient : les apports de la numismatique », *Electrum*, 5, p. 73-85.
- DENTZER (J.-M.), J. LEBLANC, P.-M. BLANC, R. AL-MUKDAD & A. AL-MUKDAD
2002-2003 « L'espace de la Bosra antique », *Annales archéologiques arabes syriennes*, 45-46, p. 285-304.

- DODINET (M.), J. LEBLANC, J.-P. VALLAT & Fr. VILLENEUVE
1990 « Les paysages antiques en Syrie : l'exemple de Damas », *Syria*, 67, p. 339-355.
- DODINET (M.), J. LEBLANC & J.-P. VALLAT
1994 « Étude morphologique de paysages antiques de Syrie », dans P. N. DOUKELLIS & L. G. MENDONI éd., *Structures rurales et sociétés antiques*, Corfou, p. 425-442.
- GUY (M.)
1995 « Cadastres en bandes de Métoponte à Agde », *Sur les pas des Grecs en Occident. Études Massaliotes*, 4, p. 427-444.
- LEBLANC (J.) & G. POCCARDI
1999 « Étude de la permanence de tracés urbains et ruraux antiques à Antioche-sur-l'Oronte », *Syria*, 76, p. 91-126.
- LEBLANC (J.) & J.-P. VALLAT
1997 « L'organisation de l'espace antique dans la zone de Suweida et de Qanawat (Syrie du Sud) », *La dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes*, Sophia-Antipolis, p. 36-67.
- LE BOHEC (Y.)
1989 *L'Armée romaine*, Paris.
- LÓPEZ (P.)
1994 *La ciudad romana ideal 1. El territorio*, Saint-Jacques de Compostelle.
- NORDIGUIAN (L.) & J.-F. SALLES
2000 *Aux origines de l'archéologie aérienne. A. Poidebard, 1878-1955*, Beyrouth.
- OREJAS (A.) éd.
2003 *Atlas historique des zones minières d'Europe II*, Action Cost G2, Bruxelles.
- OREJAS (A.) & I. A. SASTRE
1999 « Fiscalité et organisation du territoire dans le Nord-Ouest de la Péninsule Ibérique : *civitates*, tribut et *ager mensura comprehensus* », *Dialogues d'Histoire ancienne*, 25, p. 159-188.
- PEYRAS (J.)
1995 « Statut des villes et territoire des cités : le mot "urbs" et ses dérivés chez les arpenteurs romains », dans M. CLAVEL-LÉVÉQUE & R. PLANA éd., *Cité et territoire*, Paris, p. 33-66.
- SARTRE (M.)
1991 *L'Orient romain. Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée orientale, d'Auguste aux Sévères*, Paris.
- 2001 *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du Levant antique (IV^e s. av. n.è.-III^e s. ap. n.è.)*, Paris.
- SAUVAGET (J.)
1934 « Le plan de Laodicée sur mer », *Bulletin d'études orientales*, 4, p. 81-113.
- TATE (G.)
1992 *Les campagnes de la Syrie du Nord*, 2 vol., BAH, Paris.
- 1994 « À propos des cadastres romains du Nord de la Syrie », dans P. N. DOUKELLIS & L. G. MENDONI éd., *Structures rurales et sociétés antiques*, Corfou, p. 443-451.
- TCHALENKO (G.)
1953-1955 *Villages antiques de la Syrie du Nord*, 3 vol., Paris.
- VAN LIERE (W. J.)
1958 « *Ager centuriatus* or the Roman *colonia* of Emese », *Les Annales archéologiques de Syrie*, 8, 55-58.
- VILLENEUVE (Fr.)
1985 « L'économie rurale et la vie des campagnes dans le Hauran antique (I^{er} siècle avant J.-C.-VI^e siècle après J.-C.). Une approche », dans J.-M. DENTZER éd., *Hauran I*, BAH, Paris, p. 63-136.

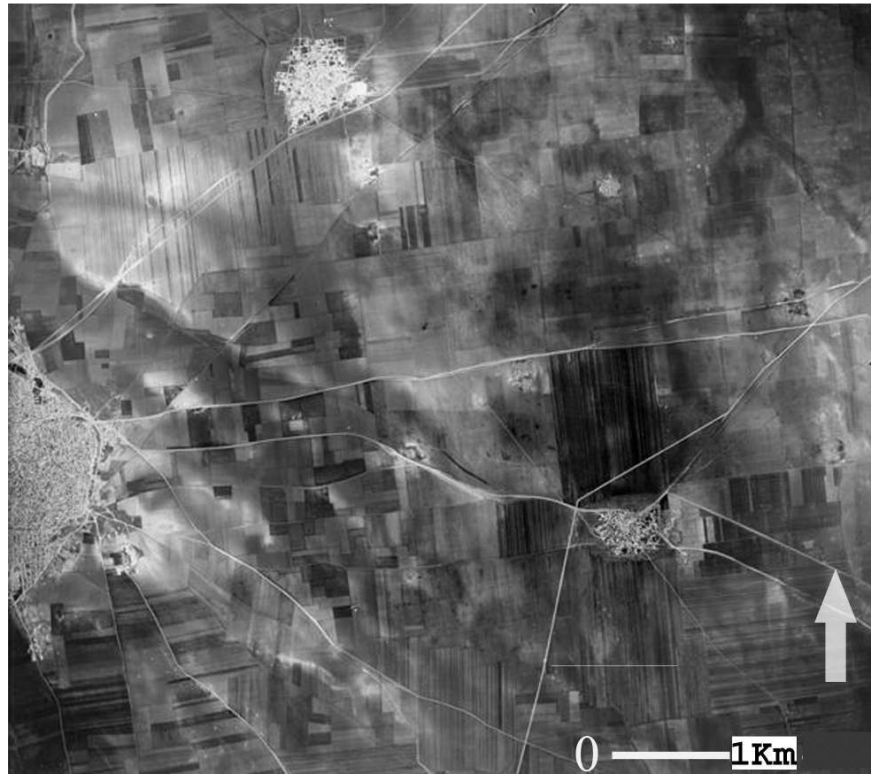


Figure 1a : Photographie prise en 1958, correspondant à un vol soviétique, région située à l'est de la ville de Homs, 1/25 000.

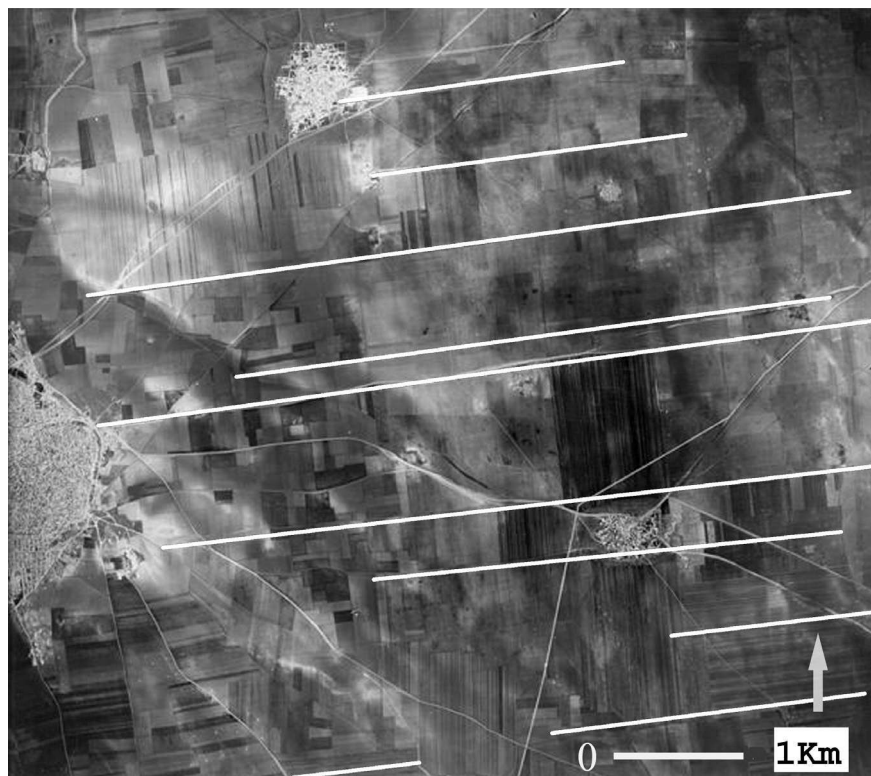


Figure 1b : Interprétation de la figure 1a.

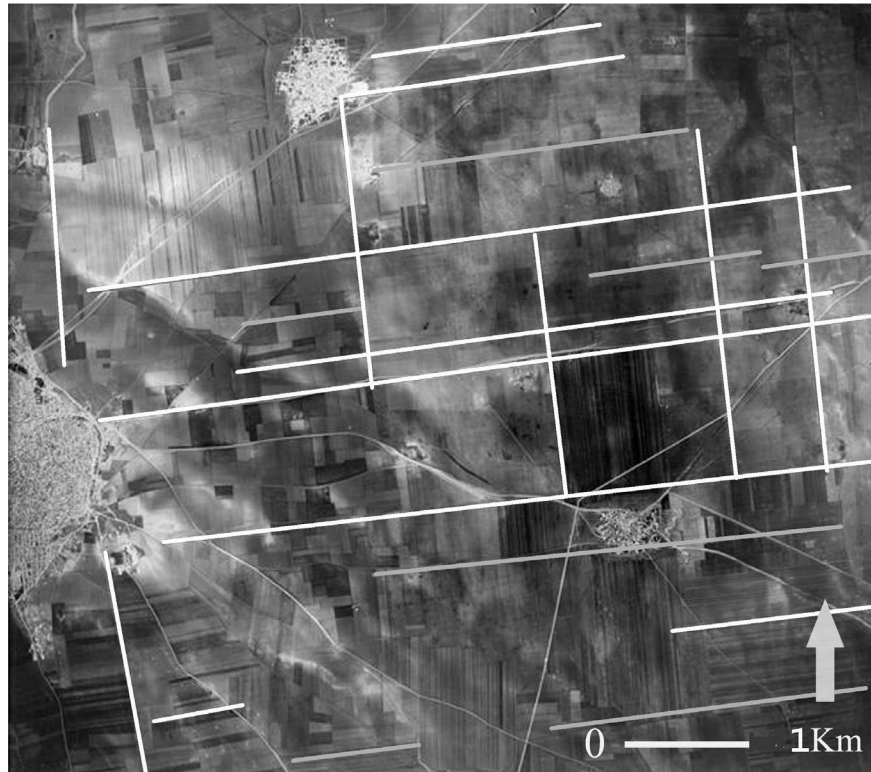


Figure 1c : Interprétation de la figure 1a.

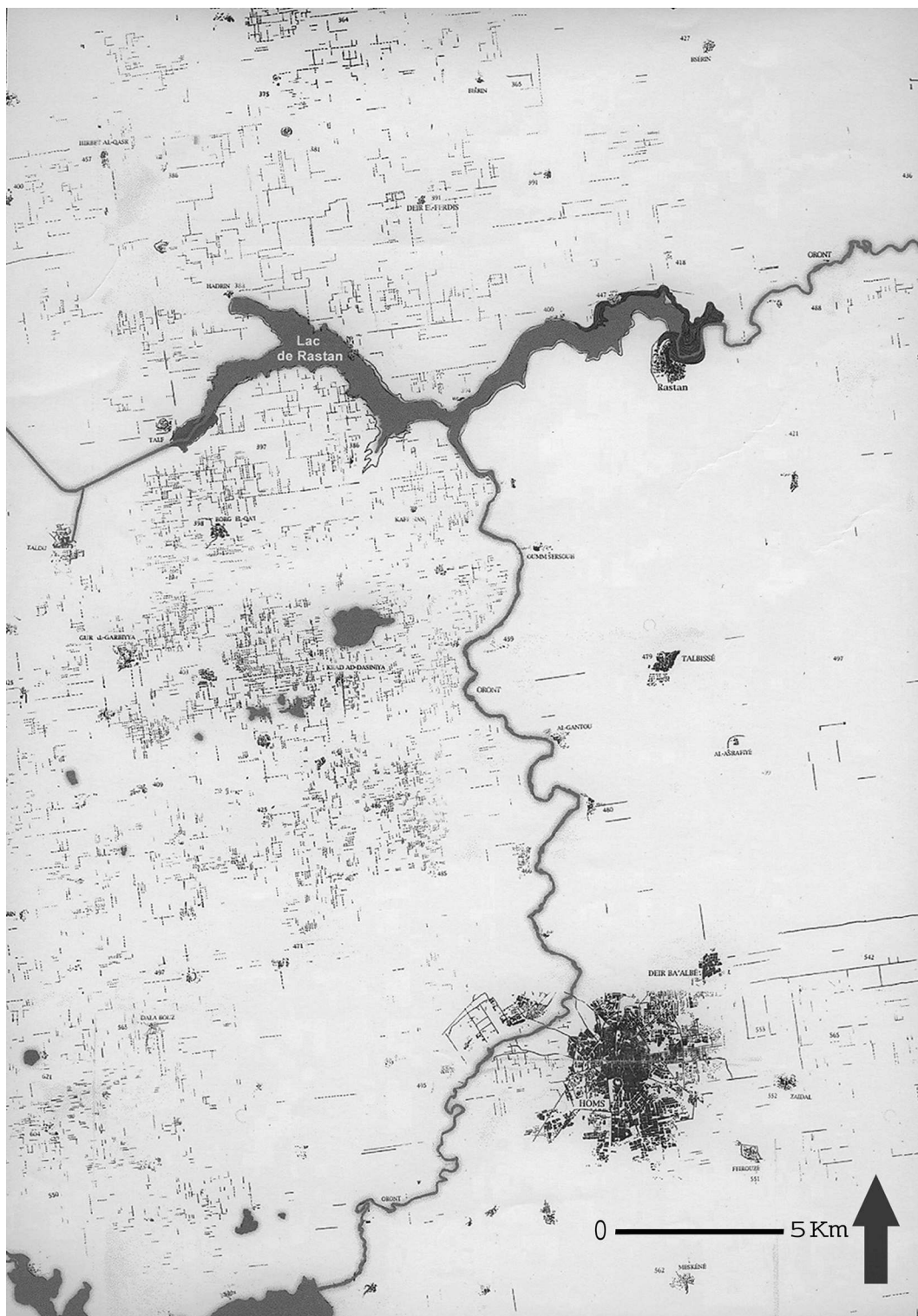


Figure 2 : Relevés des cartes topographiques 1/25 000.



Figure 3a : Photographie prise en 1958 correspondant à un vol soviétique, région située à l'ouest du lac de Rastan. 1/25 000. Nous avons dans ce document les traces des parcellaires antiques.

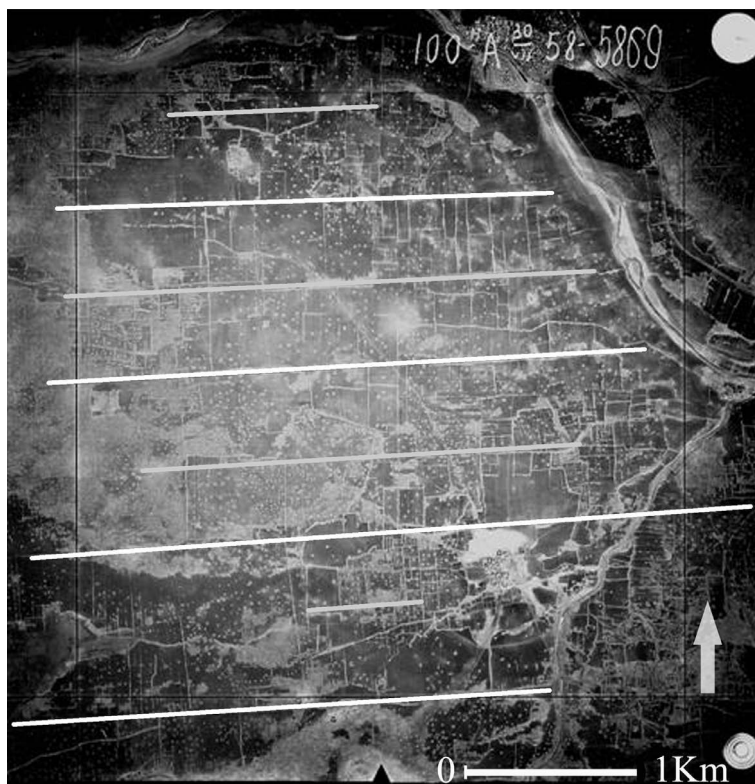


Figure 3b : Interprétation de la figure 3a.

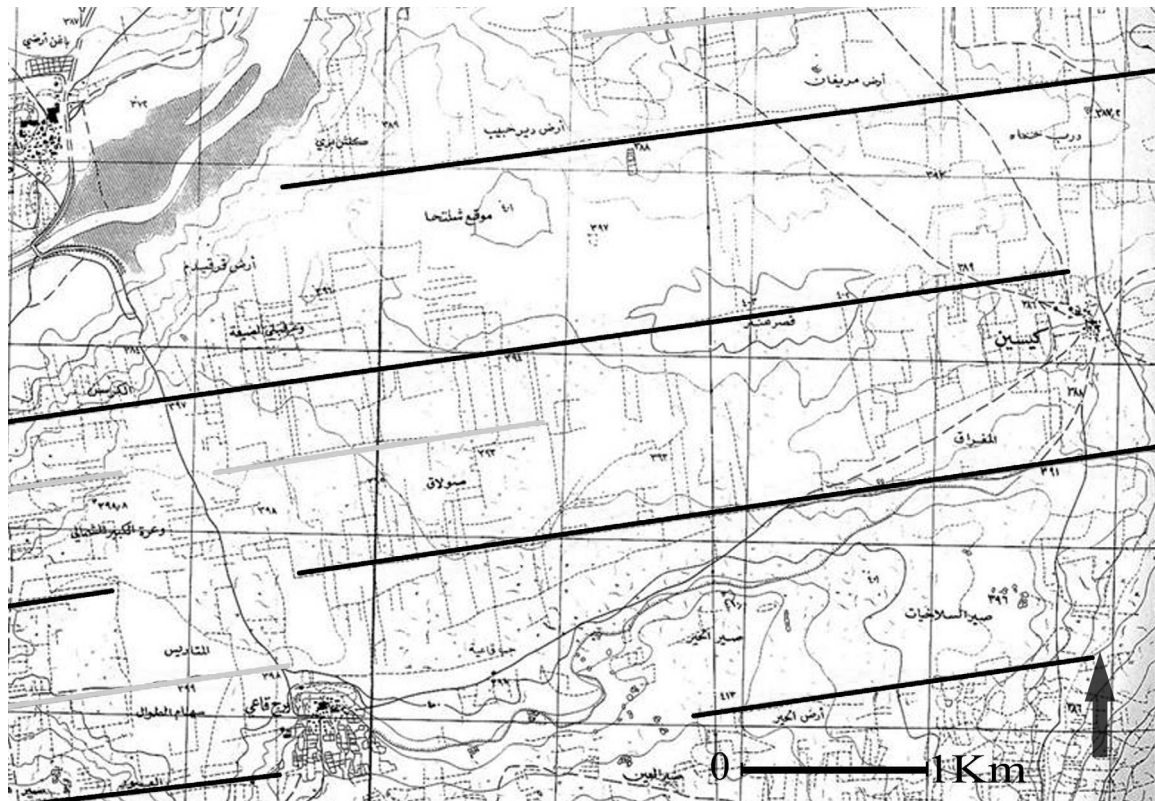


Figure 4 : Carte topographique 1/25 000, région de Borg el-Qay.

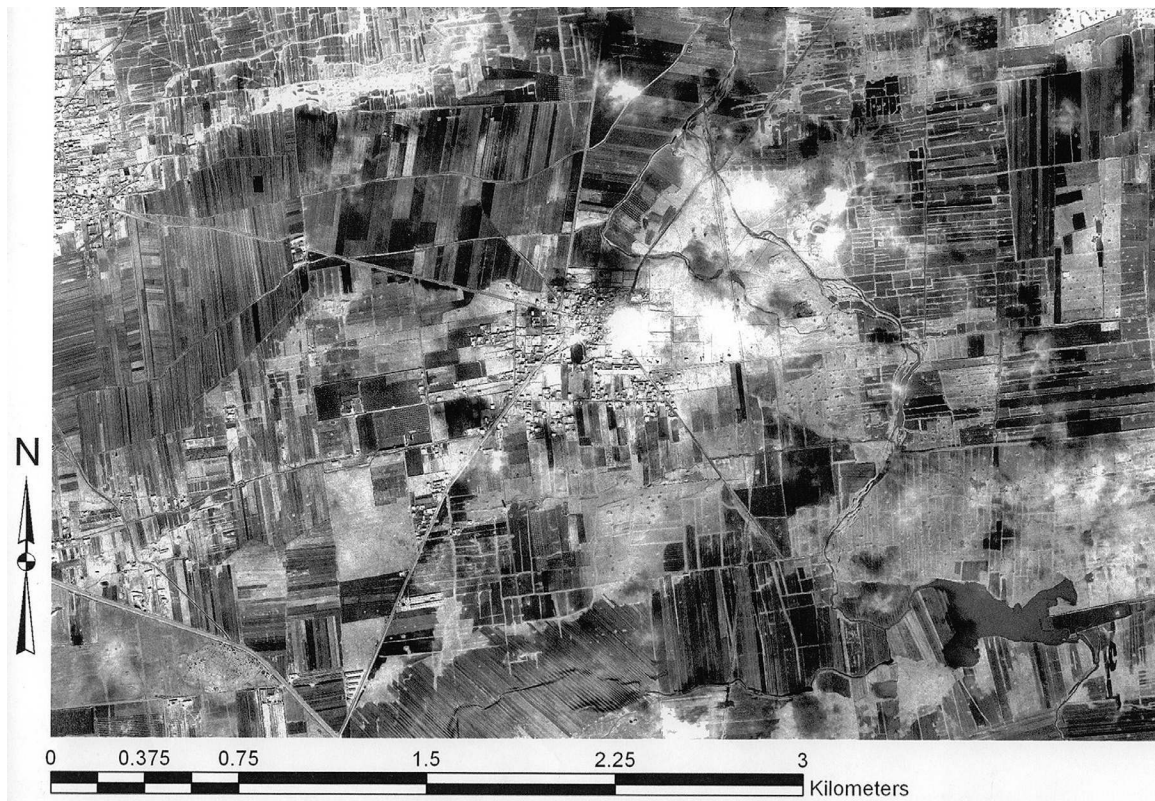


Figure 5 : Image satellite Iconos, région de Samalil, au nord de Homs.



Figure 6a : Photographie prise en 1958 correspondant à un vol soviétique, région située au nord-ouest du lac de Rastan et au sud-est de la localité de Deir el-Faradis. 1/25 000. Nous avons dans ce document les traces des parcelles antiques.

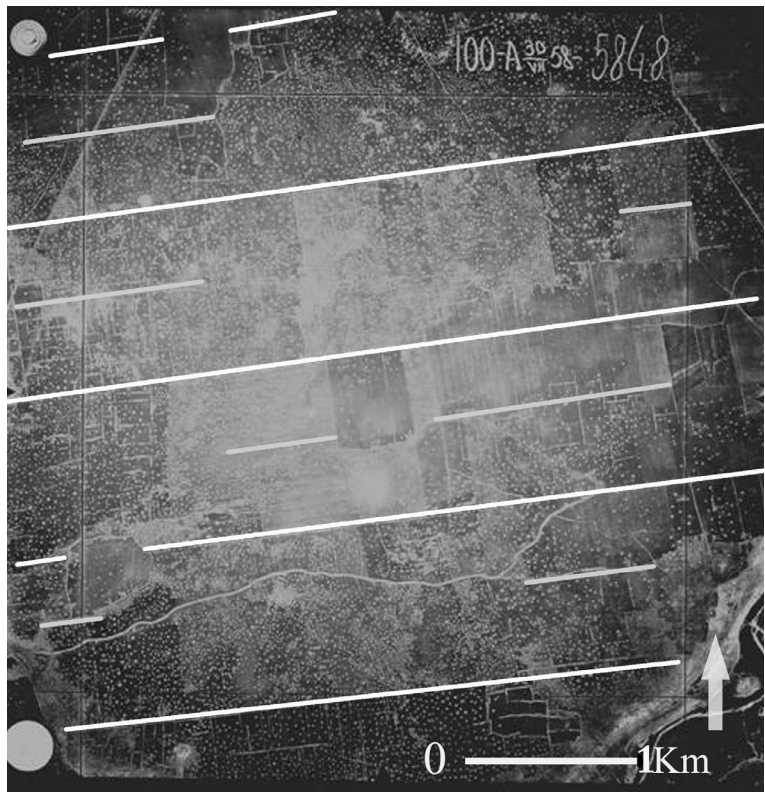


Figure 6b : Interprétation de la figure 6a.

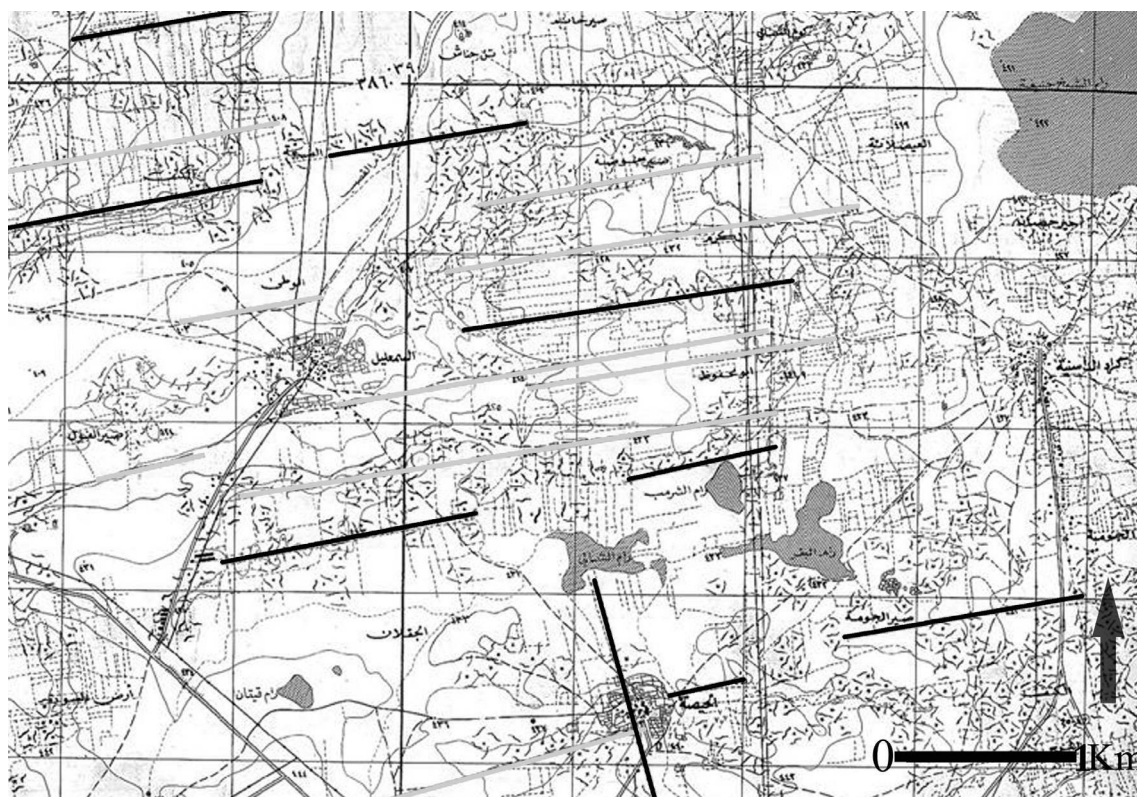


Figure 7 : Carte topographique 1/25 000, région de Samalil.



Figure 8 : Photo prise par hélicoptère ; nous avons dans cette photo les traces des parcellaires antiques dans la région de Borg el-Qay.



Figure 9 : Vestige d'un muret antique.



Figure 10 : Vestige d'un chemin dans les parcelles antiques.